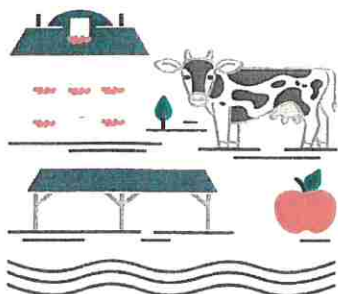


COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

2019

42 feuillets numérotés de 2019-01 à 2019-42



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf le 30 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints -
MM LOSIER –TOURAIN – BOSCHER – LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE –
– DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (Donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

Monsieur le Maire renouvelle ses vœux aux membres du conseil et remercie les habitants qui ont envoyé leurs vœux. Il informe le conseil que, comme chaque année, l'initiative de faire parvenir un colis de fin d'année aux anciens de la commune a été saluée et remercie les membres du conseil et du CCAS qui ont contribué à sa distribution.

2019-1 MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX POUR LEUR ACCESSION PAR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Monsieur le Maire rappelle au conseil la loi du 11 Février 2015 qui définit le principe d'une mise en conformité de tous les établissements recevant du public (ERP). Considérant que les locaux de la commune ne sont pas conformes à cette mise en conformité, Monsieur le Maire demande au conseil son autorisation de présenter les demandes de validation de l'Ad'AP pour les locaux concernés.

Le conseil à l'unanimité donne son autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de validation et démarches nécessaires.

2019-2 MODALITES TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu par la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge lui demandant de délibérer au plus tard le 30 juin 2019 sur les modalités du transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » tel qu'initialement prévu par l'article 64 et 66 de la loi n° 2015-991 mentionnant que les compétences « eau » et « assainissement collectif » sont obligatoirement attribuées aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Or, l'article 1^{er} de la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 accorde la faculté aux communes membres de reporter ce transfert du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026 et stipule qu'elles ont jusqu'au 30 Juin 2019 pour délibérer (25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunale). Après le 1^{er} janvier 2020, les communautés de communes dans lesquelles l'opposition aura été exercée pourront à tout moment se prononcer par délibération de leur conseil communautaire sur le transfert intercommunal des compétences concernées en tant que compétences obligatoires. Dans les 3 mois qui suivent la délibération du conseil communautaire, les communes membres pourront cependant s'opposer à cette délibération dans les mêmes conditions de blocage (25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunale).

Vu le conseil communautaire du 3 décembre 2018 durant lequel Monsieur le Président a demandé à chaque conseil municipal de se prononcer sur les modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif »,

Le conseil après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité à la décision de reporter au 1^{er} Janvier 2026 ce transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement collectif » tel qu'initialement prévu par l'article 64 de la loi n° 2015-991.

Le conseil n'est pas opposé à ce transfert mais estime qu'il conviendrait de savoir quel en serait le coût pour la commune et de quelle manière celui-ci sera déterminé.

2019-3 RENOUVELLEMENT ADHESION AU CNAS

Monsieur le maire rappelle au conseil que les 4 agents de la commune bénéficient en matière d'aide sociale des prestations offertes par le CNAS et que le montant de la cotisation par agent s'élève à 207 € pour l'année 2019.

Le conseil donne à l'unanimité son accord pour le renouvellement de cette adhésion en 2019 pour les agents de la collectivité.



2019-4 MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE PAR QUALICONSULT

Monsieur le Maire mentionne au conseil que le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire pour les collectivités territoriales. Suite à la délibération 2017-57 en partenariat avec le CDG27, il a été réalisé par la société Qualiconsult sécurité. Ce prestataire, rencontré lors de la remise du document unique en présence d'un représentant du CDG27, propose d'intervenir pour sa mise à jour. Le devis réceptionné s'élève à 150 € HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que la mise à jour du document unique soit confiée à la société ci-dessus mentionnée pour le montant pré-cité.

2019-5 CREATION D'UNE COMMISSION SECURITE

En raison de la mise en place du document unique et des mesures de sécurité à mettre en place pour les agents et pour les locaux, Monsieur le Maire propose qu'une commission soit créée pour prévoir et programmer les aménagements, commandes de matériel etc... Mesdames Chapron et Dahinden acceptent de bien vouloir participer à cette commission.

En conséquence, le conseil accepte à l'unanimité la création de cette commission et qu'elle soit composée des membres suivants : Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire, Mesdames Chapron et Dahinden.

2019-6 ENTRETIEN DU ROND POINT DE LA VIERGE ENTREPRISE MAX CAUVET

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Max Cauvet pour l'entretien du rond-point de la vierge qui s'élève 1 608 € TTC par an (2 tailles par an et taille des cornus sans ramassage des tailles).

Le conseil approuve à l'unanimité les modalités de l'entretien du rond-point de la vierge pour la somme énoncée.

2019-7 RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG27

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention d'adhésion au service missions temporaires du CDG27 prend fin le 13/04/2019 et que le conseil doit délibérer pour son renouvellement.

Jugeant que prévoir l'intervention de personnel temporaire en cas d'absence des employés communaux est nécessaire, le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion.

2019-8 TRAVAUX D'ELECTRICITE DE LA SALLE DES FETES PAR LEBELLOIS ELECTRICITE

Les radiateurs de la salle des fêtes sont défectueux. En conséquence, Monsieur le Maire présente au conseil le devis de la SARL Lebellois électricité pour leur remplacement. Le devis s'élève à 1 053.60 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité que les radiateurs soient remplacés par l'entreprise Lebellois pour le montant indiqué.

2019-9 TRAVAUX DE MAÇONNERIE DE LA MAIRIE PAR L'ENTREPRISE ANTHONY FORET

Monsieur le Maire présente au conseil le devis réalisé par l'entreprise Anthony Foret concernant les travaux de maçonnerie à effectuer pour la réfection du sol de la mairie. Le devis s'élève à 918 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis proposé.

2019-10 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES D'ELECTRICITE PAR LA SARL LEBELLOIS ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'électricité effectués par l'entreprise LEBELLOIS nécessitent des travaux supplémentaires notamment en pose de prises etc... Le montant à s'acquitter pour ces travaux supplémentaires s'élève à 567.50 € TTC.

Estimant que ces travaux sont nécessaires, le conseil approuve à l'unanimité leur réalisation pour le montant proposé.

2019-11 CONTRIBUTION 2019 AU SDIS

Monsieur le maire donne lecture au conseil du courrier du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure) l'informant du montant de la contribution communale 2019 pour leur intervention.

Celle-ci s'élève à 13 016 €.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de cette contribution.



2019-12 ACHAT DE VAISELLE POUR LA SALLE DES FETES

Madame Sylvie Plumet en charge de la salle des fêtes mentionne au conseil qu'un réassort de vaisselle et de fournitures est nécessaire. Ce réassort est estimé à une somme approximative de 250 € auprès du fournisseur habituel Julien.

Les membres du conseil l'informe qu'il serait nécessaire de prévoir en même temps que cette commande la commande de 3 miroirs (2 miroirs pour la salle des fêtes, 1 pour la mairie) et la commande de 2 poubelles pour les sanitaires de la mairie.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à cet approvisionnement et à la commande complémentaire d'équipements pour la salle des fêtes et la mairie. Madame Sylvie Plumet est chargée du choix des équipements complémentaires.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au conseil différents courriers de demandes de subventions pour l'année 2019. Le conseil réitère auprès de Monsieur le Maire sa volonté de privilégier le soutien aux associations ou unions locales. Les différentes demandes de subvention seront étudiées au moment de l'élaboration du budget.

CHANGEMENT DE JOUR DE VENTE DE PIZZAS DU COMMERÇANT AMBULANT MONSIEUR SEBASTIEN DEGERINE

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Sébastien Degerine, vendeur de pizzas ambulant sur la commune, souhaite renouveler son autorisation de vente et à cette occasion changer son jour de vente, à savoir le mercredi soir au lieu du samedi soir.

Le conseil donne son accord à cette demande. Un arrêté sera donc rédigé pour renouveler l'autorisation accordée en 2018 à Monsieur Sébastien Degerine selon les modalités prévues par la délibération 2018-51 mentionnant ces modifications.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'élaboration du budget est prévue dans les prochaines semaines et souhaite avoir confirmation du conseil des travaux qu'il estime prioritaires. Les membres du conseil confirment que les travaux de rénovation de l'église (électricité, chauffage, peinture) sont prioritaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Il avait été mentionné à Monsieur le Maire que peu de réunions étaient organisées par le Syndicat Intercommunal de la restauration du groupement scolaire de Cormeilles. Estimant que cette remarque était fondée, Monsieur le Maire a adressé à sa présidente un courrier demandant leurs programmations.

Plusieurs habitants de la commune ont signalé à la mairie qu'ils n'avaient pas bénéficié de la distribution d'un bac de tri sélectif. Une livraison supplémentaire sera demandée à la communauté de communes. Les habitants résidents principaux de la commune n'ayant pas eu de bac de tri et souhaitant en posséder un peuvent le signaler à la mairie pour que le nécessaire soit effectué.

Madame Catherine Guehl signale que dans le lotissement 2 lampadaires sont défectueux. Une demande d'intervention sera effectuée auprès du service maintenance du SIEGE.

Monsieur Dominique Lust informe le conseil qu'il est question que les syndicats d'eau du Lieuvin fusionnent avec ceux de Beuzeville en 2020. Le conseil en prend note et restera vigilant aux conséquences financières engendrées par cet éventuel regroupement pour les habitants de la commune.

Madame Sylvie Plumet signale que dans le lotissement les règles de stationnement sont peu respectées et que le panneau figurant route d'Epaignes indiquant la commune a été retiré.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le plan local d'urbanisme a bien été réceptionné par les services de la préfecture et qu'il est devenu opposable le 21 Décembre 2018. Malgré un travail conséquent et rigoureux pendant 3 ans dans la plus grande transparence possible et le souci d'une élaboration impartiale et équitable, la commune a été avisée qu'un recours au Tribunal Administratif de Rouen avait été déposé. Celui-ci conteste le changement de destination d'un bâtiment sis Prés Catteaux. Le conseil municipal réitère le fait que les décisions relatives au changement de destination de certains bâtiments l'ont été en parfaite collaboration et que le plan local d'urbanisme a été approuvé à l'unanimité. En conséquence, toute décision prise par Monsieur le Maire pour assurer la défense des modalités du plan local d'urbanisme a son soutien.

Monsieur le Maire et les membres du conseil étudient toujours la mise en place d'un site internet pour la commune et la méthode de communication des comptes rendus aux habitants. Les comptes rendus sont actuellement diffusés par papier mais pourraient éventuellement l'être par moyens informatisés (via un site internet ou par courriel). Les habitants qui pourraient être intéressés par la diffusion des comptes rendus par courriel sont invités à se manifester en envoyant un courriel à mairiestpierredecormeilles@orange.fr pour aider le conseil dans sa prise de décision.

L'Insee informe qu'une enquête relative au cadre de vie et à la sécurité sera menée sur la commune du 1^{er} février 2019 au 15 avril 2019 par Madame Sophie Autrive, enquêtrice de l'Insee.

Fin de Séance 23h00.

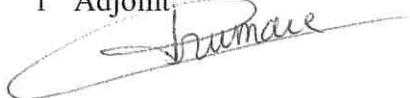
Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 30 Janvier 2019

Jacky LESAULNIER,
Maire

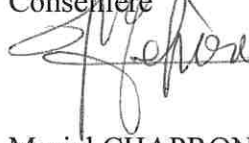


Dominique BOSCHER,
Conseiller

Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère

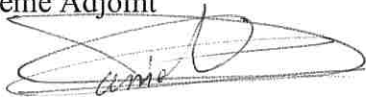


Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint

Muriel CHAPRON,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller

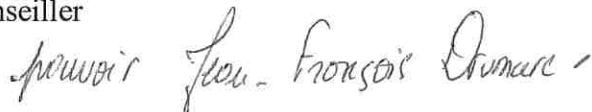


Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère

Christophe COLAS,
Conseiller

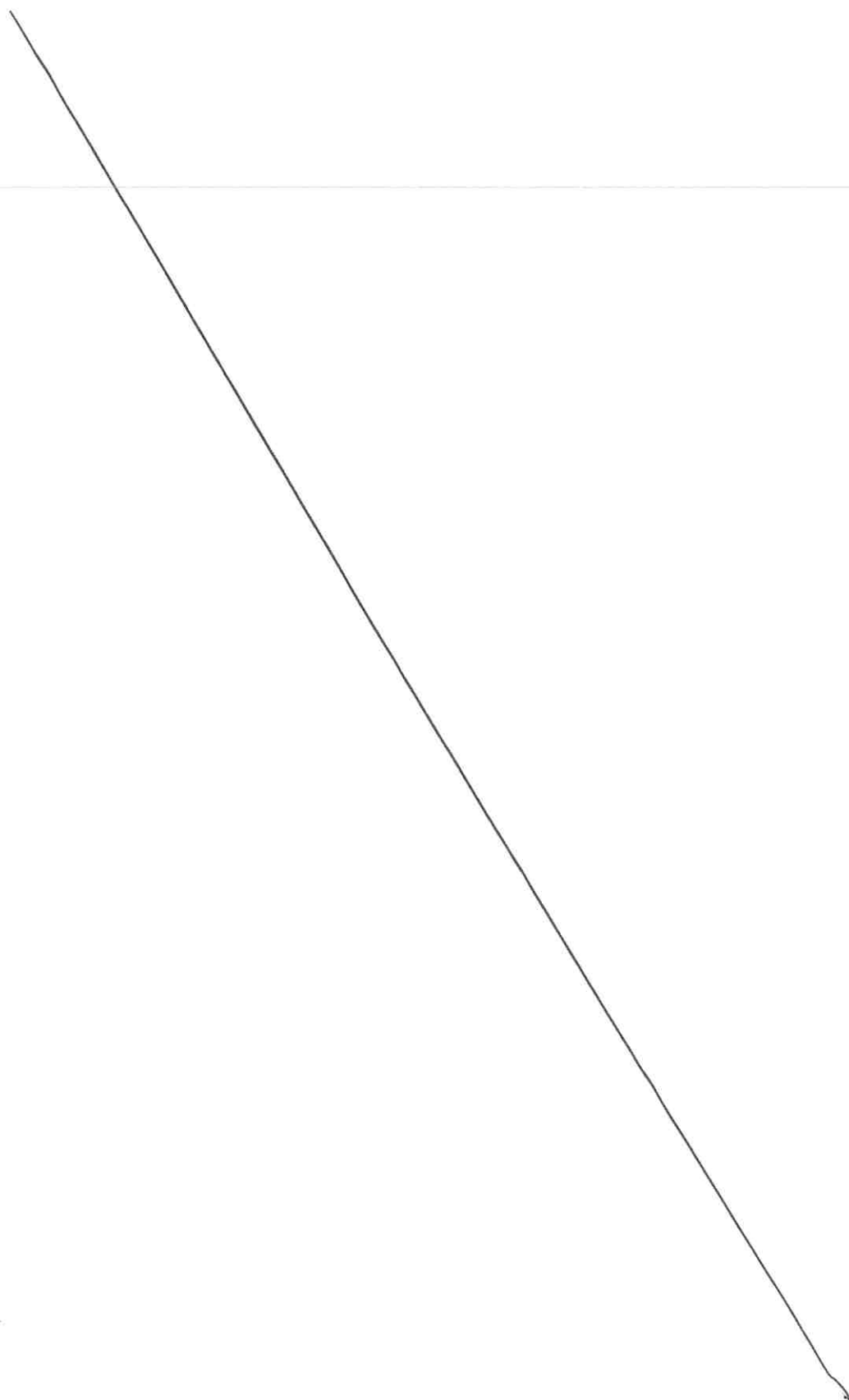


Philippe LEGAY,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère





POUVOIR

Je soussigné (e).....*Christophe Colas*.....

Donne pouvoir à

.....*Jean François Drumare*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....*30 janvier 2019*.....

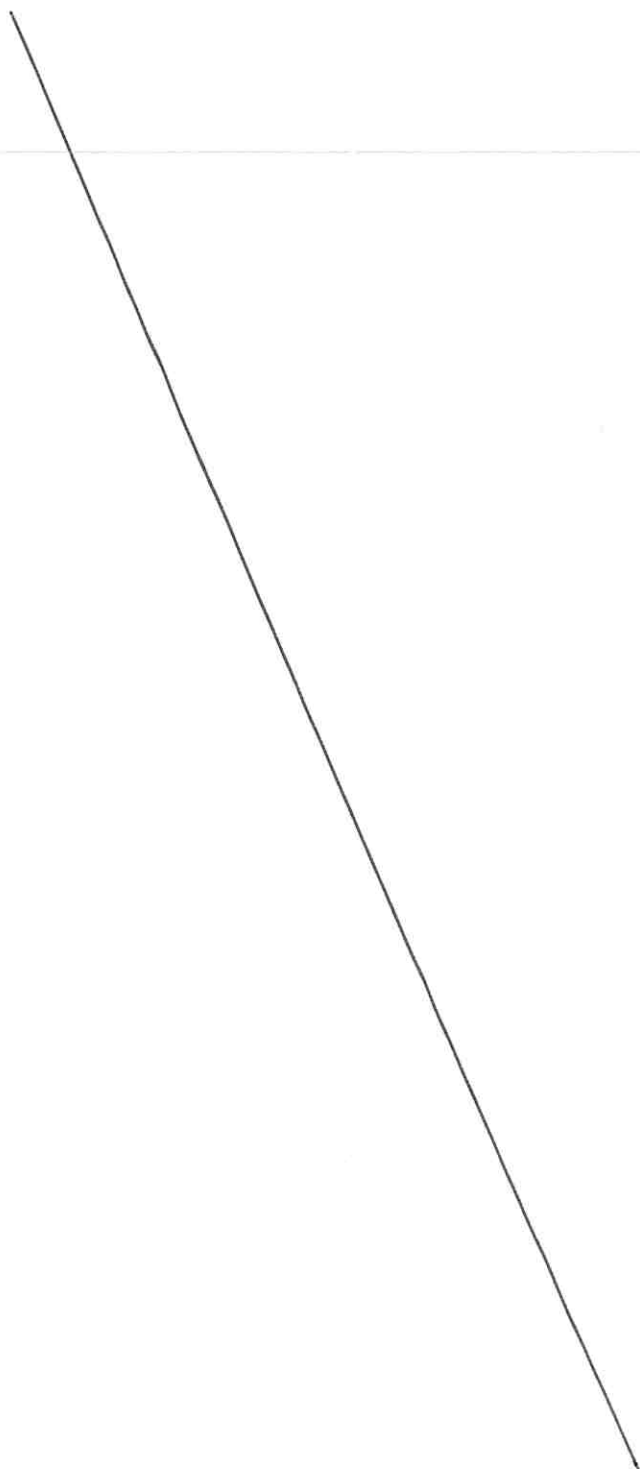
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

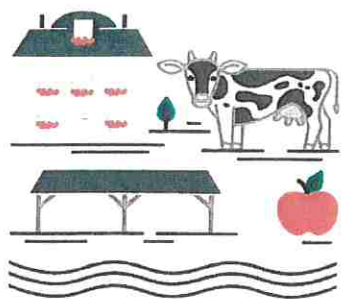
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*.....le.....*28/01/2019*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

BON POUR POUVOIR







Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 7 mars à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM. LOSIER –
TOURAINÉ – LEGAY -Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –,
Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. LUST – BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER) – COLAS (donne pouvoir à M.
DRUMARE) – PREVOT – Mme GUEHL

Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ

Monsieur le Maire avise le conseil que Mme Minot, receveur public, quittera la trésorerie de Beuzeville en septembre prochain. Il salue sa gentillesse comme son dévouement pour son travail en collaboration avec la commune.

2019-13 SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des différentes demandes de subventions. **Après en avoir pris connaissance, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :**

Comité des fêtes	4 500 €
Les sages du Frédet	500 €
Les Riverains de la Calonne	100 €
Union des anciens combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles	750 €
Maison familiale et rurale de Blangy-le-Château	100 €
Maison familiale et rurale de Maltot	100 €
Club de badminton du plateau de Moyaux	60 €
Union des maires et des élus de l'Eure	115 €
Secours catholique de Cormeilles	100 €
Amicale des Sapeurs pompiers de Cormeilles	250 €
CCAS communal	6 000 €

Une demande de subvention par le Centre de formation d'apprentis interconsulaire de l'Eure a été reçue. Les membres du conseil en ayant pris connaissance demandent que des précisions soient apportées.

Pour le CCAS, Monsieur le Maire avise le conseil que la loi NOTRe rend facultative son existence dans les communes de moins de 1 500 habitants et que le conseil peut choisir de le dissoudre. En effet, l'existence du CCAS impose à la commune la tenue d'un budget pour peu d'opérations financières. Les membres du conseil prennent note que cette décision leur sera soumise ultérieurement.

2019-14 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ECOLES DE CORMEILLES

Monsieur le Maire informe le conseil que 46 élèves de la commune sont scolarisés à l'école Albert Demangeon de Cormeilles et que la participation de la commune à leur scolarité s'élève à 43 317,45 €. 7 élèves sont scolarisés à l'école Sainte-Marie.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de la participation de la commune pour le montant ci-dessus mentionné et décide d'une participation de 650 € par élève pour l'école Sainte-Marie (soit 4 550 €).

2019-15 PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CLASSE DE MER DES ELEVES DE CM1 ET CM2

Monsieur le Maire informe le conseil que l'école de Cormeilles sollicite une participation de la commune pour un séjour à Ouistreham concernant des élèves de CM1 et CM2. Le but de ce voyage est le devoir de mémoire et l'apprentissage des sciences autour de la vie marine. 10 élèves de la commune pourraient participer à ce voyage sous réserve de l'accord de leurs parents et de leur participation financière.

Le conseil à l'unanimité décide d'attribuer une participation de 75 € par enfant participant.

2019-16 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION GROUPEMENT SCOLAIRE DE CORMEILLES (SIRGSC)

Monsieur le Maire notifie au conseil que la participation de la commune au SIRGSC s'élève à 8 135 € pour l'année 2018/2019.

Le conseil donne son accord à l'unanimité au paiement de cette participation.

2019-17 DEVIS LEBELLOIS CHAUFFAGE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de la SARL Lebellois pour le changement d'un radiateur défectueux de la salle des fêtes et sa pose. Ce devis s'élève à 278,40 € TTC.

Les membres du conseil donnent à l'unanimité leur accord sur les travaux envisagés et sur le montant du devis.

2019-18 HONORAIRES DE MAITRE COTE

Monsieur le Maire présente au conseil le montant des honoraires de Maître Coté relatifs à sa représentation devant le Tribunal administratif pour la défense de la commune en annulation de certificat d'urbanisme. Le montant est de 960.00 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité que le montant des honoraires soit réglé à Maître Coté pour la somme pré-citée.

2019-19 FRAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME 2EME SEMESTRE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est redevable de 1 782 € à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Le conseil en prend note et donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme.

2019-20 TRAVAUX DU SIEGE ROUTE DE LISIEUX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et que conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière détaillée par convention annexe. Cette participation est de l'ordre de 5 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière relative à ces travaux, et l'inscription de la dite somme au budget 2019 (compte 20415 dépense d'investissement).

2019-21 DEVIS BG SERIGRAPHIE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un devis de BG sérigraphie relatif aux plaques de numérotation de la commune. Ce devis ayant été réceptionné avant la convocation au conseil ne figure pas à l'ordre du jour. En conséquence, Monsieur le Maire sollicite du conseil son autorisation d'en débattre. Celle-ci ayant été accordée, Monsieur le Maire informe le conseil que 6 habitations ne disposent pas d'une place numérotée et que le devis de BG sérigraphie pour les produire s'élève à 68,40 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'approbation du devis et son autorisation à Monsieur le Maire de procéder à l'avenir aux commandes relatives à ce sujet sans avoir à requérir son approbation.

2019-22 DEVIS LABEO EURE BILANS 24H

Monsieur le Maire avise le conseil que la DDTM demande que de nouveaux bilans 24h soient effectués à la station d'épuration. En conséquence, Labéo Eure a transmis 2 devis pour leur réalisation, chacun s'élevant à la somme de 789,10 € TTC. Monsieur le Maire informe le conseil qu'une analyse de la station d'épuration sera également à prévoir pour procéder éventuellement à sa réhabilitation.

Le conseil en prend note et donne son accord pour la réalisation des bilans 24H par LABEO pour une somme totale de 1 578.20 € TTC.

TRAVAUX DE VOIRIE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le Maire informe que différents travaux de voirie sont envisagés route de la Chaule et pour l'aménagement de la route des Bréards par la pose éventuelle de ralentisseurs. Le conseil ayant pris connaissance du montant de la participation de la commune pour cet aménagement estime que ces travaux sont onéreux et que d'autres solutions moins onéreuses pourraient être proposées avant sa décision. En conséquence, les travaux et cet aménagement seront reconsidérés lors d'une prochaine réunion du conseil.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pour les frelons asiatiques, Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courriel de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge l'informant qu'une convention sera signée avec le GDS et qu'elle complètera l'aide départementale. Ainsi, les habitants bénéficieront d'un interlocuteur unique et d'une aide financière à 100% permettant d'éviter les freins à la destruction. Les éléments importants de ce partenariat sont les suivants :

- une plateforme animée par le Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure,
- un numéro de téléphone unique **02 77 64 54 27**
- un site internet d'information : www.frelonasiatique27.fr
- une liste d'entreprises agréées par le GDS (formation, protocole)
- une transparence des prix (affichage sur le site internet) : en moyenne 80 à 150 € selon la hauteur du nid et l'entreprise.

Monsieur le Maire engage donc les habitants de la commune à utiliser ces différents biais pour leurs signalements ou questions relatives à la présence de ces nuisibles.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a eu rendez-vous avec les services du département pour la mise en sécurité de la route de Blangy et qu'il attend le retour de leurs conclusions. Un nouveau comptage de véhicules sera également effectué.

Le procès-verbal des décisions adoptées par le Comité syndical du SIEGE lors de la réunion du 1^{er} décembre 2018 est consultable en mairie.

L'entreprise PG inventaire est mandatée par le contrôle technique des ouvrages d'ERDF pour effectuer des prestations de contrôles techniques sur un échantillon de lignes électriques aériennes et interviendra entre le 4 mars et le 30 juin sur la commune.

Fin de séance 22h00.



Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

2019-8

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 7 mars 2019

Jacky LESAULNIER,

Maire

Dominique BOSCHER,

Conseiller

Pouvoir Jacky Lesaulnier

Jean-François DRUMARE,

1^{er} Adjoint

Joëlle LEFEVRE,

Conseillère

Dominique LUST,

2^{ème} Adjoint

Muriel CHAPRON,

Conseillère

Sylvie PLUMET,

3^{ème} Adjoint

Michèle DAHINDEN,

Conseillère

Jacky LOSIER,

Conseiller

Christophe PREVOT,

Conseiller

Gwénaél TOURAINE,

Conseiller

Catherine GUEHL,

Conseillère

Christophe COLAS,

Conseiller

Philippe LEGAY,

Conseiller

Isabelle LEMOINE,

Conseillère

POUVOIR

Je soussigné (e).....*Dominique Barthe*.....
.....

Donne pouvoir à

.....*Jacky Lesautier*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....*21/03/2019*.....

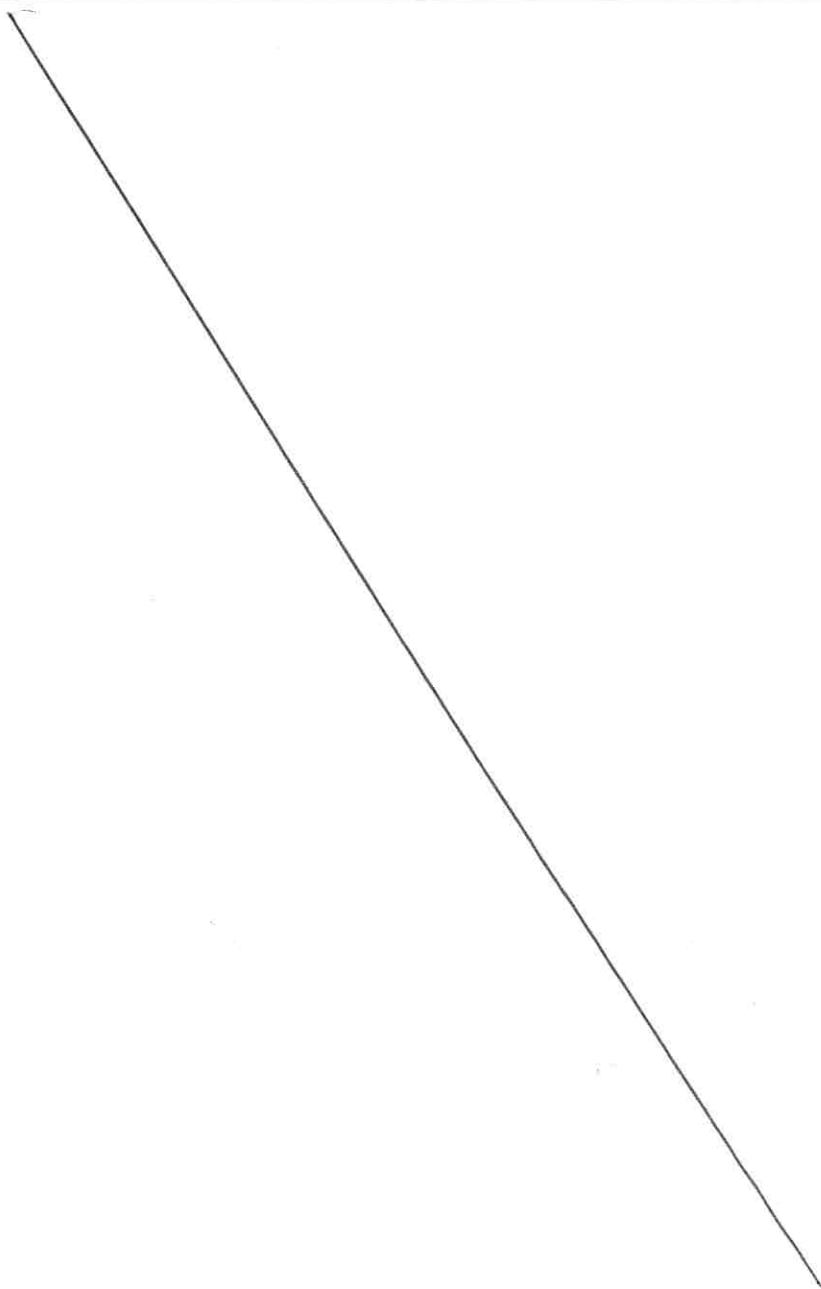
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*.....le.....*21/03/2019*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

« bon pour pouvoir »





POUVOIR

Je soussigné (e).....*Christophe Colas*.....
.....

Donne pouvoir à

.....*Jean-François Dumarc*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....*14.03.2019*.....

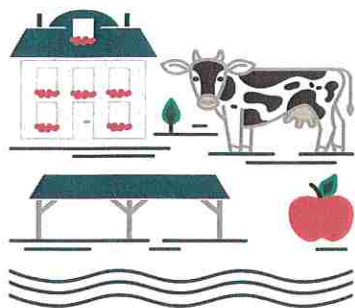
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*ST PIERRE DE CORMEILLES*.....le.....*05.03.2019*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

BON POUR POUVOIR





Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY -COLAS - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, GUEHL Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. TOURAINÉ

Monsieur le Maire salue Mme Minot trésorière présente pour présenter les comptes administratifs des budgets commune et assainissement ou pour répondre aux interrogations du conseil en matière de comptabilité. Monsieur le maire souligne au conseil que cette rencontre annuelle avec Madame Minot est la dernière puisque celle-ci quitte la trésorerie de Beuzeville en septembre après 12 ans de collaboration et il la remercie encore vivement de la disponibilité dont elle a toujours fait preuve auprès de notre collectivité.

2019-23 COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2018 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier, laisse la parole à Mme Minot, perceptrice afin d'exposer les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 du budget commune. Les comptes administratifs du budget commune sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET COMMUNE

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultats 2018	Reprise/exercice antérieur (2017)	Départ budget 2019
Fonctionnement	307 844.10	436 288,25	128 444.15	279 753.28	408 197.43
Investissement	39 182.52	56 108.32	16 925.80	-4 789.11	12 136.69
TOTAL	347 026.62	492 396.57	145 369.95	274 964.17	420 334.12

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratifs 2018 du budget commune.

2019-24 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget commune et constatant un excédent de fonctionnement de 128 444.15 €, **le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :**

Résultat de l'exercice	128 444.15 €
Résultats antérieurs reportés	279 753.28 €
Total du résultat à affecter	408 197.43 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	12 136.69 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 37 400.00 €
Besoin de financement	25 263.31 €
Affectation	408 197.43 €
Affectation en reserves R1068 en investissement	25 263.31 €
Report en fonctionnement R002	382 934.12 €

2019-25 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal a procédé ensuite au vote du budget primitif 2019 pour le budget commune et a arrêté à l'unanimité en recettes et dépenses les sommes suivantes :

Section de fonctionnement	689 923.12 €
Section d'investissement	383 898.31 €

2019-26 COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme Minot, perceptrice, expose les comptes de gestion et administratifs du budget assainissement qui sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultats 2018	Reprise/exercice antérieur (2017)	Départ budget 2019
Exploitation	4 008.44	22 997.06	18 988.62	12 703.51	31 692.13
Investissement	179.06	1 181.52	1 002.46	26 359.65	27 362.11
TOTAL	4 187.50	24 178.58	19 991.08	39 063.16	59 054.24

Ces comptes sont **approuvés à l'unanimité** par le conseil municipal.

2019-27 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal constatant un excédent d'exploitation de 18 988.62 € décide à l'unanimité de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	18 988.62 €
Résultats antérieurs reportés	12 703.51 €
Total du résultat à affecter	31 692.13 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	27 362.11 €
Affectation	31 692.13 €
Report en exploitation R002	31 692.13 €

2019-28 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a procédé ensuite au vote du budget primitif 2019 pour le budget commune et a arrêté à l'unanimité en recettes et dépenses les sommes suivantes :

Section d'exploitation	54 471.19 €
Section d'investissement	33 310.11 €

2019-29 REVALORISATION DES TAXES ASSAINISSEMENT

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter la redevance assainissement.

2019-30 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Le conseil municipal à la majorité décide de ne procéder à aucune augmentation de ces taxes en 2019. En conséquence, les taux de 2018 sont conservés à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.25
- Taxe foncière (bâti) : 8.19
- Taxe foncière (non bâti) : 14.53
- CFE : 13.16

2019-31 TAXE D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité décide de majorer la taxe d'aménagement** instaurée par délibération 2014-31 en date du 25 Septembre 2014 de 1% à 2% (sauf pour les exonérations prévues par l'article L1331-9 du code de l'urbanisme). En effet, depuis 2018, l'instruction des dossiers d'urbanisme est à la charge des communes contrairement aux années précédentes (5 364.00 € en 2018) somme nettement supérieure à la somme collectée par la taxe d'aménagement (905.98 €).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacky Losier propose que des moutons soient mis à la station d'épuration pour qu'il n'y ait plus à entretenir les herbages. Cette solution sera présentée au conseil lors d'une prochaine réunion après plus amples renseignements.

Fin de Séance 20h30

Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 12 mars 2019

Jacky LESAULNIER,
Maire



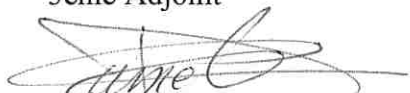
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Jacky LOSIER,
Conseiller



Gwénaél TOURAINE,
Conseiller

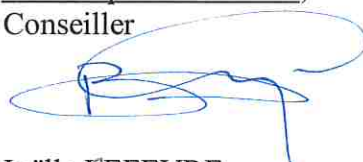


Christophe COLAS,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère

Dominique BOSCHER,
Conseiller



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



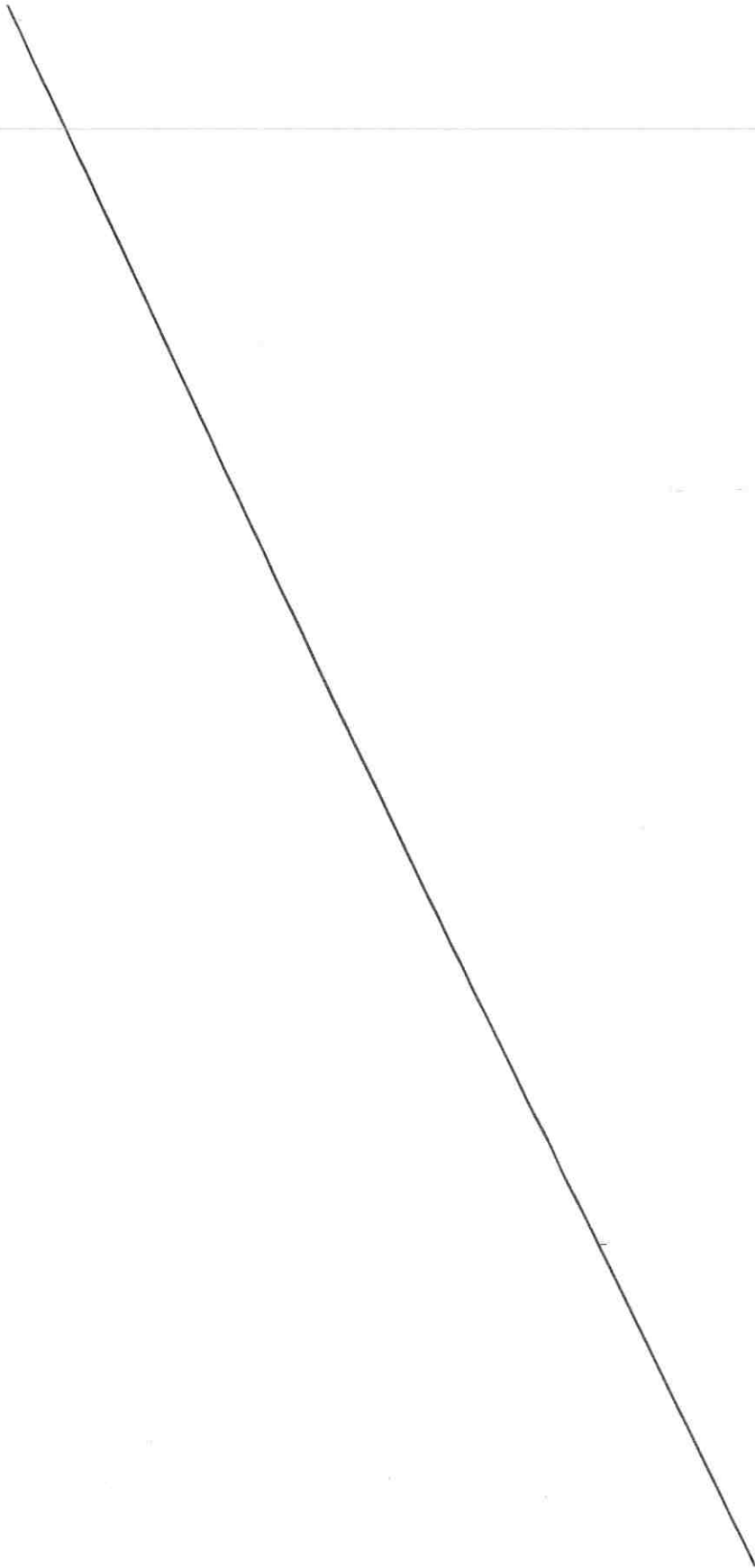
Christophe PREVOT,
Conseiller

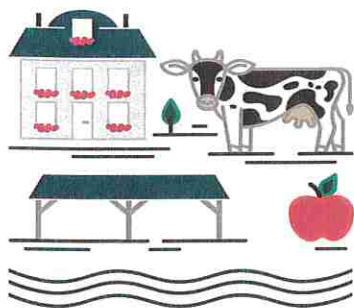
Catherine GUEHL,
Conseillère



Philippe LEGAY,
Conseiller







Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf le 3 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1^{er} avril, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Adjoint - MM LOSIER –
TOURAIN – BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN – LE-
MOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

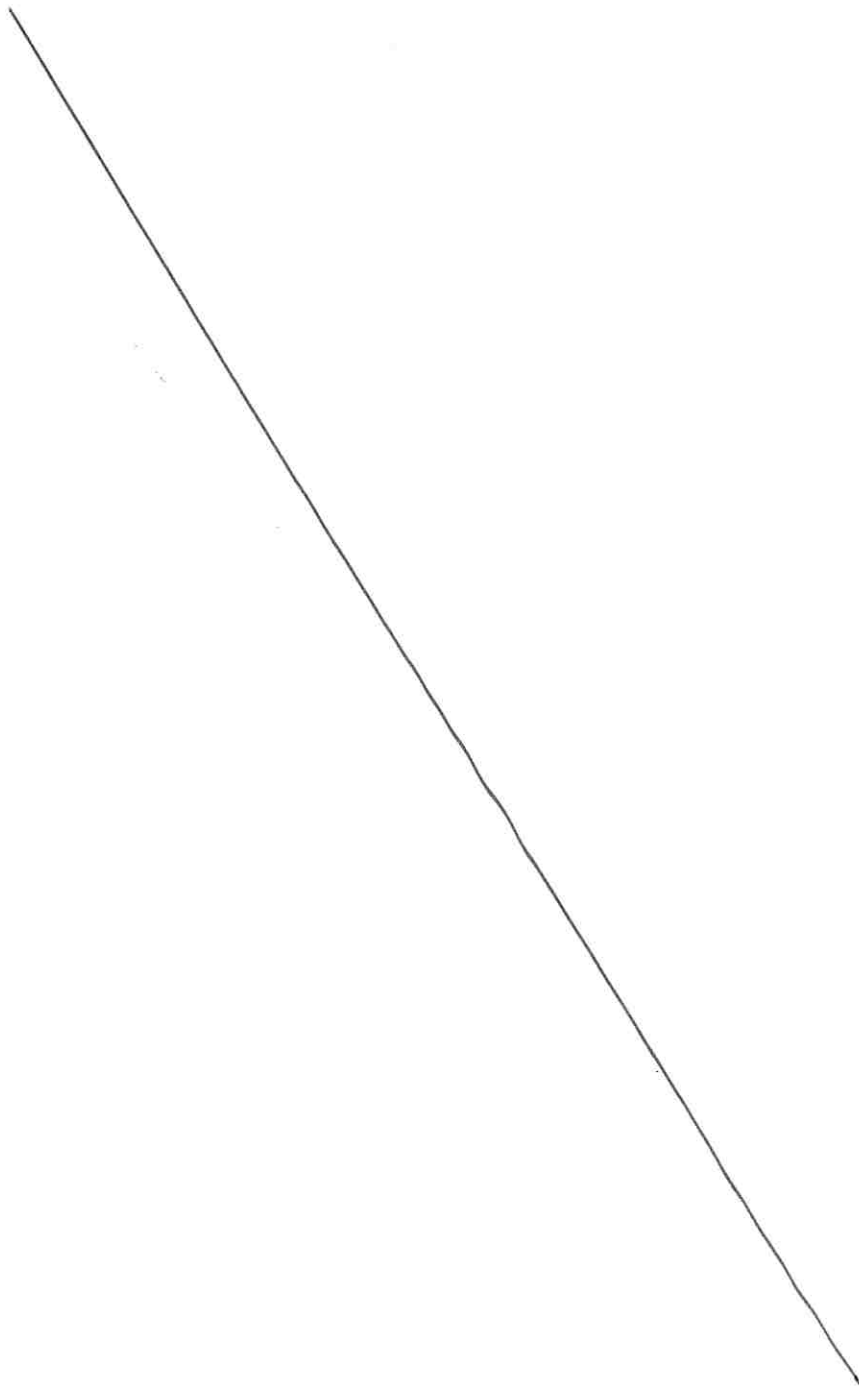
Mme PLUMET adjointe – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. Losier

2019-32 ACCEPTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SEANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur Jacky Lesaulnier ouvre la séance à 20h et explique au conseil les motifs l'ayant conduit à la tenue d'une réunion extraordinaire du conseil. En effet, des délibérations sont à prendre en urgence pour les travaux prévus en 2019 relatifs aux bâtiments communaux et ce, en vue de la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux qui doit être effectuée avant le 5 avril 2019 (DETR). Monsieur le maire demande au Conseil de bien vouloir donner son accord quant à la tenue de cette réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la réunion soit maintenue pour les motifs exposés.

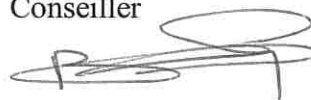


Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 3 avril 2019

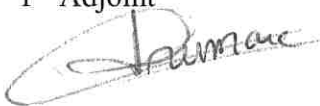
Jacky LESAULNIER,
Maire



Dominique BOSCHER,
Conseiller



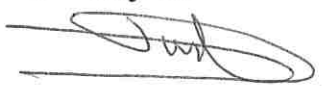
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



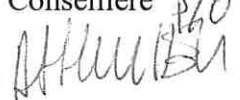
Joëlle LEEFVRE,
Conseillère



Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Muriel CHAPRON, donne l'avis
Conseillère *pho Mme Dahinden*



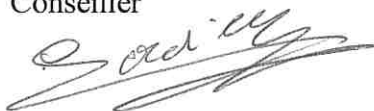
Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint

Michèle Dahinden →

Michèle DAHINDEN,
Conseillère

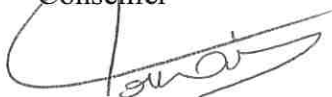


Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller

Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



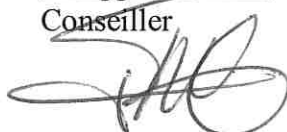
Catherine GUEHL,
Conseillère



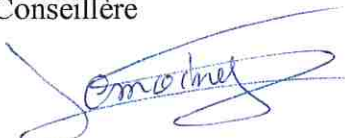
Christophe COLAS,
Conseiller

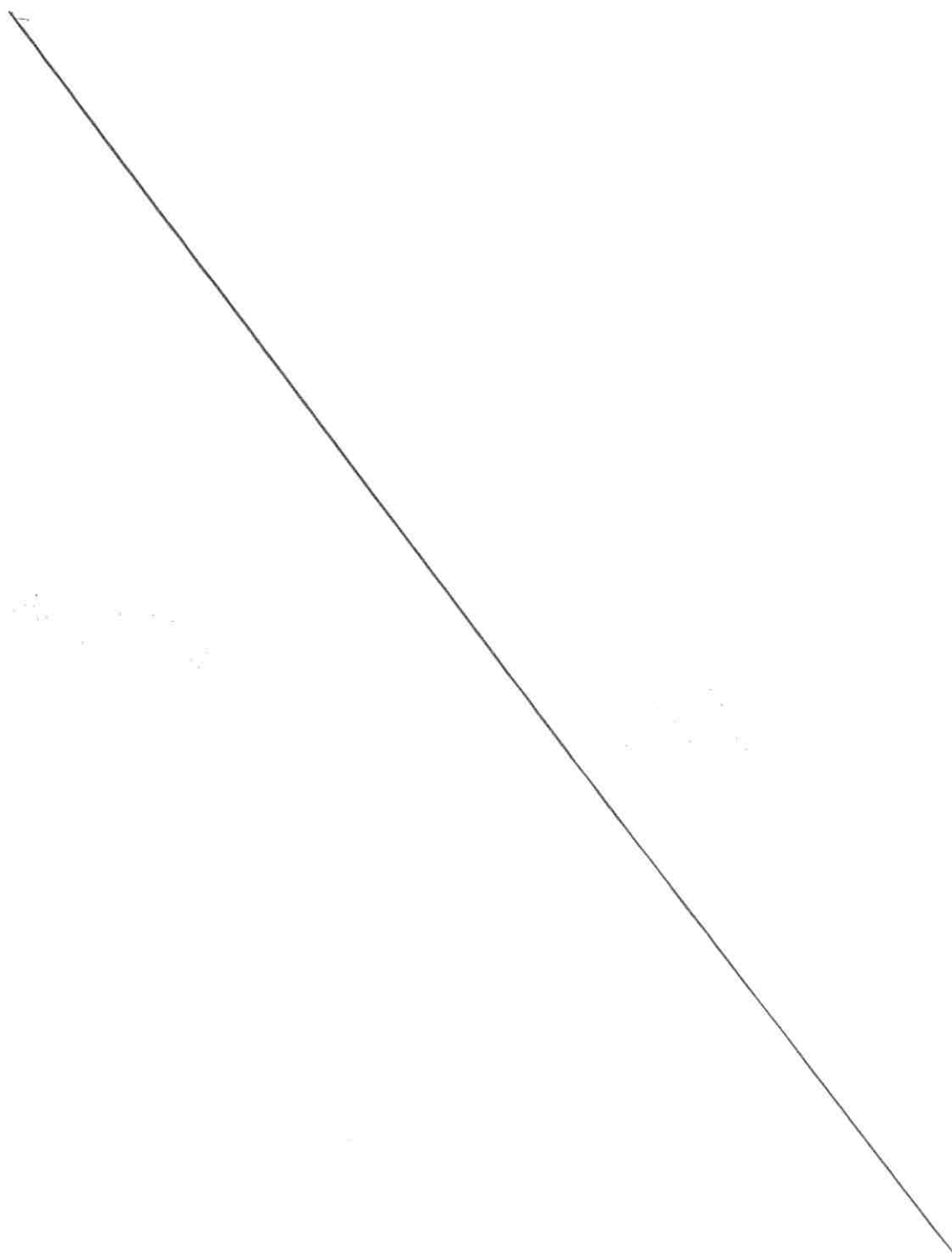


Philippe LEGAY,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère





POUVOIR

Je soussigné (e).....*Muriel Chapron*.....
.....

Donne pouvoir à

.....*Michèle Dahinden*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....*3/04/2019*.....

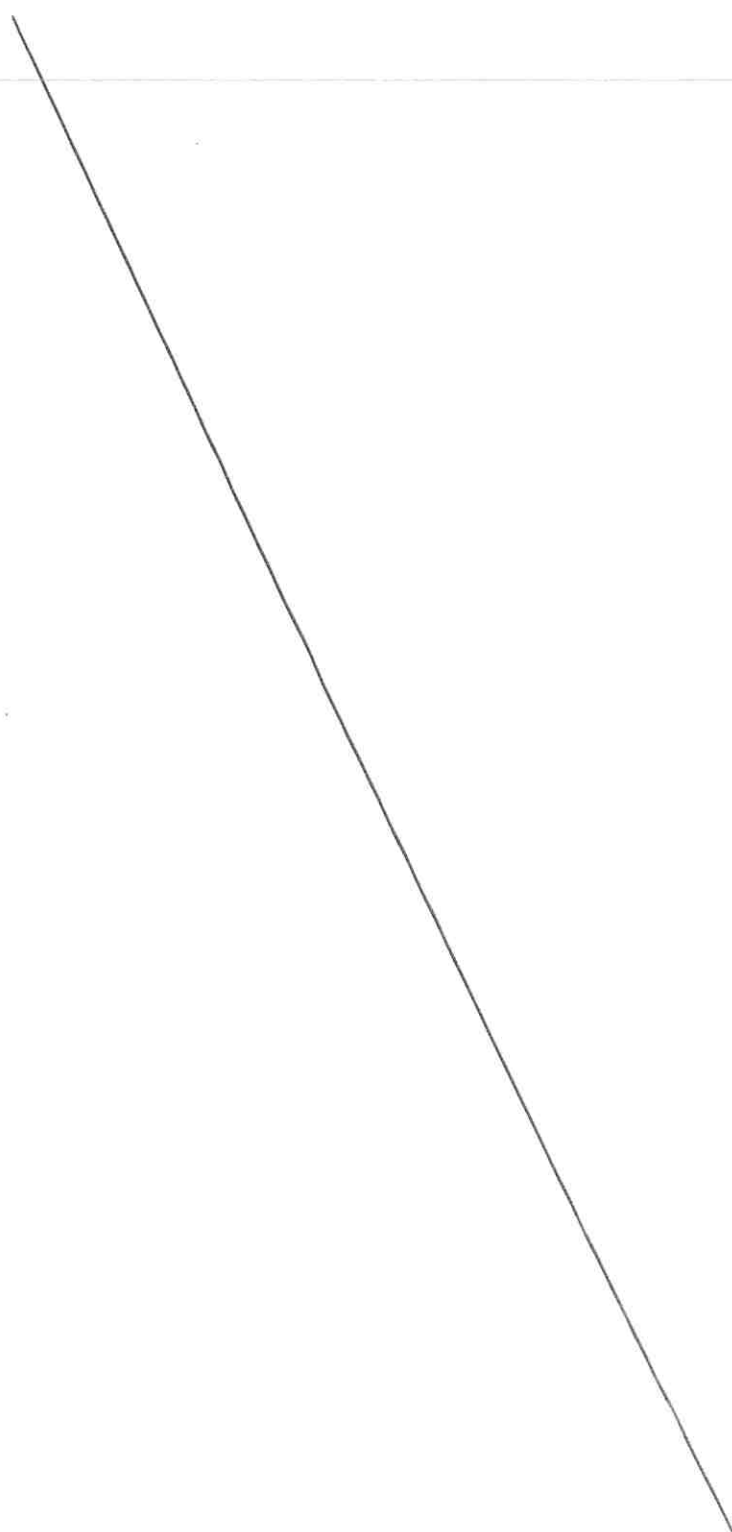
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

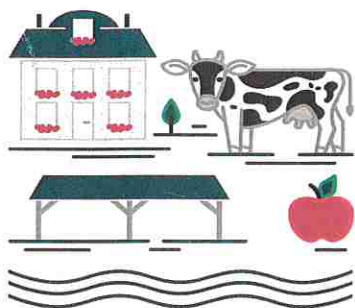
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*.....le.....*2/04/2019*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

" Bon pour pouvoir "







Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN –
LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. COLAS

Monsieur le maire ouvre la séance en déplorant le décès de Monsieur Etourneau, doyen de Saint-Pierre-de-Cormeilles, âgé de 91 ans. Le conseil présente à son épouse ses plus sincères condoléances.

Monsieur le maire informe le conseil que les demandes de subvention pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux ont été accordées : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) prend en charge 40 % du coût du projet et l'aide départementale 18%. Monsieur le maire donne aussi lecture aux membres du conseil du courrier reçu de Monsieur le Président, Emmanuel Macron, qu'il avait informé des projets de la commune, lui mentionnant qu'il les ferait suivre aux instances de proximité et saluant son sens de l'initiative.

2019-38 ETUDE DE DEVIS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le maire confirme au conseil que le tracteur-tondeuse utilisé par l'employé communal est vétuste et qu'il convient de le remplacer. Il présente au conseil les différents devis réalisés auprès des prestataires locaux.

Après étude des devis et du matériel correspondant, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le tracteur-tondeuse proposé par DRT Ruaux au prix de 17 940 € TTC et d'accepter leur offre de reprise de 1 600 €.

2019-39 REMPLACEMENT DE LA GAZINIÈRE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le maire avait informé le conseil lors d'une précédente réunion que la gazinière de la salle des fêtes ne fonctionnait plus et mentionne au conseil les prix de gazinières recensés auprès de divers fournisseurs.

Le conseil opte à l'unanimité pour l'achat d'une gazinière auprès de la SARL Chrétien pour un montant de 1 999 € TTC.

2019-40 LOCATION D'UNE NACELLE

Monsieur le maire fait part au conseil qu'une location d'une nacelle va être nécessaire pour certains aménagements communaux. A cet effet, il a pris contact avec différents loueurs et présente leur prix horaire à cet effet.

Le conseil décide que la location sera effectuée auprès de l'entreprise LEBELLOIS pour 70 € de l'heure et donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour procéder à la location en fonction des besoins.

2019-41 CHOIX DU REFUGE POUR ANIMAUX ABANDONNES ET ATTRIBUTION DE SA SUBVENTION

Monsieur le maire informe le conseil qu'une demande de subvention par le refuge de l'espérance est soumise à leur approbation mais que le refuge animal Augeron pourrait également intervenir sur la commune.

Après discussion, il s'avère que le refuge animal Augeron du fait de sa proximité avec la commune, serait plus apte à intervenir en cas de nécessité. La subvention participative du refuge pour la garde et l'entretien des animaux est de 0.90 € par habitant.

En conséquence, le conseil décide à l'unanimité qu'une subvention de 540 € sera versée au refuge animal Augeron.

2019-42 PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE REMPLACEMENT DE 2 LUMINAIRES RUE DE LA NORMANDIE AU SIEGE 27

Il a été constaté que 2 luminaires rue de la Normandie étaient vétustes et que leur remplacement était nécessaire. La proposition du SIEGE à cet effet s'élève à 990 € TTC soit une participation communale d'environ 165 € HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le remplacement de ces 2 luminaires et à l'acquittement de la participation de la commune de l'ordre de 165 € HT.

2019-43 CONTRIBUTION 2^{EME} SEMESTRE 2018 ECLAIRAGE PUBLIC SIEGE 27

Monsieur le maire mentionne au conseil que la contribution pour la fourniture d'énergie par le SIEGE 27 du 2^{ème} semestre 2018 est de 992.62 € TTC

Le conseil à l'unanimité donne son accord au paiement de cette contribution.

2019-44 CONTRIBUTION 2019 MAINTENANCE SIEGE 27

Monsieur le maire présente au conseil l'estimation de la participation communale de la maintenance de l'éclairage public par le SIEGE 27 pour l'année 2019. Celle-ci s'élève à 3 295.54 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité au règlement de cette participation.

2019-45 ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Dominique Boscher qu'il avait chargé d'étudier les achats nécessaires à l'illumination de la commune pour les fêtes de fin d'année. Monsieur Dominique Boscher propose au conseil l'achat de 3 décorations pour le lotissement pour un montant de 315 € HT, et de 2 rideaux lumineux pour décorer la salle des fêtes pour un montant de 696 € HT auprès de SAS Balder. Les supports nécessaires pour accrocher ces illuminations sont à prévoir en supplément.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette commande pour un montant de l'ordre de 1 500 € HT.

2019-46 FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur Boscher propose un choix de fleurs au conseil pour le fleurissement de la commune cet été. La commande auprès de la SCEA Chapron fournisseur habituel serait de 1 000 € environ.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette commande. La mise en place des plants dans les jardinières sera effectuée par l'employé communal.

2019-47 SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL – CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF

Monsieur le maire informe le conseil qu'en raison du départ en retraite du rédacteur principal de la commune, le conseil doit décider de la conservation ou suppression du poste.

La majorité du conseil décide de conserver le poste de rédacteur principal, le déclarer vacant et ne pas ouvrir pour le moment un poste d'agent administratif, donne l'autorisation à Monsieur le maire de procéder au recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée jusqu'à fin septembre.

2019-48 MODALITES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LES AGENTS RETRAITES DE LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil qu'un agent dernièrement mis en retraite demande le maintien du bénéfice des aides et avantages accordés par le CNAS. Le partenariat avec le CNAS actuellement en cours ne prévoit pas que les agents retraités de la collectivité puissent en bénéficier.

Après discussion sur cet éventuel maintien, le conseil décide à l'unanimité que les modalités du partenariat de la collectivité avec le CNAS resteront inchangées à savoir que seuls les agents en activité au sein de la commune peuvent en bénéficier.

REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT (RIFSEEP) POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le maire rappelle au conseil que le RIFSEEP a été mis en place pour les agents de la collectivité. Décisionnaire quant à son attribution, monsieur le maire demande toutefois l'avis du conseil. Le conseil propose à monsieur le maire qu'un complément indemnitaire annuel (CIA) soit attribué à chaque agent de la commune. Monsieur le maire prend note de cette proposition et informe le conseil qu'il attribuera du CIA aux agents pour l'année 2018.

2019-49 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le conseil avait évoqué la nécessité d'élaborer un site internet pour la commune. Différents devis ont été réalisés et il avait été établi que les prestations de la société Kréa 3 semblaient correspondre aux attentes du conseil pour l'élaboration de ce site. Des réunions avec le prestataire seront organisées pour déterminer les informations à faire apparaître sur le site et l'ensemble du conseil sera invité à y participer.

Le conseil à l'unanimité confirme le choix de la société Kréa 3 pour l'élaboration du site communal, donne son accord pour le règlement de 3 120 € HT pour sa création, et pour son hébergement annuel avec maintenance pour un montant de 440 € HT.

Monsieur le maire mentionne que le compte rendu des réunions du conseil figurera sur ce site et qu'en conséquence sa distribution papier à l'ensemble des habitants ne sera plus nécessaire. Le conseil propose que les habitants qui souhaitent conserver une distribution papier soient invités à se manifester. Un courrier sera joint au présent compte-rendu dans ce but.

2019-50 FUSION DES SYNDICATS D'EAU DE BEUZEVILLE, CORMEILLES, LIEUVIN, THIBERVILLE

Monsieur le Maire informe le conseil que leur décision est requise pour la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Beuzeville et du syndicat d'eau potable de Cormeilles, Lieuvain, Thiberville au 1^{er} Janvier 2020, le projet de périmètre, le projet de statut du futur syndicat (dont la dénomination sera Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Lieuvain : SIAEP du Lieuvain).

A la majorité, le conseil donne son accord à cette fusion et à ses modalités.

2019-51 MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge à savoir :

-Article 5 : objet de la communauté de communes

L'objet de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge est d'exercer au sein d'un espace de solidarité les compétences suivantes :

Compétences facultatives : à modifier : Etude, construction et aménagement des maisons de santé à l'exclusion de la maison de santé située 17 place du théâtre 27260 Cormeilles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes.

2019-52 COMPLEMENT DE LA DELIBERATION 2019-31 TAXE D'AMENAGEMENT

Les services préfectoraux ont avisé la commune que la délibération 2019-31 relative à la taxe d'aménagement était imprécise. Le conseil municipal doit se prononcer expressément sur les mesures d'exonération qu'il souhaite mettre en œuvre. Monsieur le maire donne lecture au conseil des exonérations que celui-ci peut décider (article L331.9 code de l'urbanisme, 1^{er} alinéa L331-14)

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;

3° Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

6° Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;

7° Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;

8° Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

9° Les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique .

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas accorder d'exonérations pour les catégories et aménagements pré-cités.

2019-53 INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le conseil par décision unanime fixe les indemnités de gardiennage de l'église à 200 €. Ces indemnités seront versées à la personne en ayant la charge.

2019-54 SUBVENTION UNION DES MAIRES DU CANTON DE CORMEILLES

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de subvention de l'union des maires du canton de Cormeilles et donne lecture de leur bilan financier 2018.

A l'unanimité, le conseil refuse l'attribution de cette subvention.

2019-55 DEMANDE DE DEROGATION POUR SCOLARISATION HORS COMMUNE

Monsieur le maire fait état au conseil d'une demande de dérogation pour l'entrée en maternelle d'un enfant domicilié sur la commune à l'école de Blangy-le-Château et des justificatifs fournis à son appui.

Après en avoir pris connaissance, le conseil estime que la demande est légitime et justifiée, et en conséquence donne son accord à la majorité à cette demande et à l'acquittement des frais de scolarité s'élevant à 908 €.

2019-56 TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE BREARDS

Monsieur le conseil rappelle au conseil les travaux de voirie envisagés pour la mise en sécurité de la route de Bréards.

Le conseil à la majorité donne son accord à l'unanimité aux travaux suggérés et donne pouvoir à monsieur le maire pour l'acquittement des sommes dues à cet effet.

2019-57 CONVENTION ENTRETIEN DE L'HERBAGE DU LAGUNAGE

Monsieur le maire mentionne au conseil que des moutons appartenant à Monsieur Lemoine paissent à la station d'épuration conformément à la suggestion émise lors du précédent conseil.

Cette solution pour l'entretien de l'herbage s'avérant efficace, le conseil donne à l'unanimité son accord pour qu'une convention soit signée avec le propriétaire de ces ovins.

ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES LE 26 MAI 2019

Les membres du conseil assureront l'accueil des votants lors des élections européennes le 26 mai 2019 :

8h 10h : Mmes LEFEVRE – PLUMET – M. LOSIER

10h 12h : Mmes CHAPRON – GUEHL – M. LESAULNIER

12h 14h : MM. COLAS- LEGAY - LUST

14h 16h : MM. BOSCHER – DRUMARE – TOURAINE

16h 18h : M. DRUMARE – Mmes DAHINDEN – LEMOINE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pour les frelons asiatiques, les habitants disposent d'un numéro à contacter pour leur signalement :
02 77 64 54 27

La demande de dommages et intérêts d'un habitant à l'encontre d'un arrêté dit abusif faite au tribunal administratif a été déboutée.

Monsieur le maire avise le conseil que le **règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie** est particulièrement complexe et nécessitera sans doute des investissements coûteux pour la commune compte tenu de sa superficie et qu'il a prévu une réunion pour plus d'explications auprès des services compétents.

Les fréquences de la TNT changeront le 14 mai 2019. Pour tout habitant rencontrant des difficultés à partir de cette date pour la réception des chaînes concernées est invité à contacter le 0970 818 818.

L'école Sainte Marie et le club de badminton du plateau de Moyaux remercient le conseil de la subvention qui leur a été allouée.

Une matinée citoyenne sera organisée Samedi 18 mai de 9h à 12h pour le désherbage manuel du cimetière. Les habitants souhaitant y participer sont invités à se présenter au cimetière à 9h.

Monsieur le maire signale au conseil que le mobilier prévu pour l'aménagement de l'étage de la mairie a été réceptionné et les invite à le constater.

Des demandes de dons ont été réceptionnées à la mairie pour la restauration de l'église Notre Dame. Le conseil majoritairement décide de pas en allouer.

Monsieur Drumare mentionne au conseil que le montant des **travaux pour la réfection de l'église** a été estimé et que la demande de subvention sera à faire en conséquence.

Monsieur Drumare suggère qu'une journée de présentation des travaux réalisés et achats de gros matériel en 2018 et 2019 soit organisée. Les détails et modalités de cette initiative seront soumis au conseil ultérieurement.

Madame Lefevre suggère qu'une vitrine soit achetée pour mettre en valeur les objets conservés par la commune. Cet achat sera envisagé ultérieurement.

Bon nombre d'habitants ont signalé qu'il souhaitait obtenir un conteneur jaune. Les relances effectuées auprès de la communauté de communes sont restées sans réponse sur leur date éventuelle de livraison.

La mairie sera fermée du 28 mai au 2 juin / du 8 juin au 12 juin

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- Monsieur Jacky Lesaulnier Maire, au 02 32 42 18 64
- Monsieur Jean-François Drumare, 1^{er} adjoint, au 02 32 57 14 73
- Monsieur Dominique Lust, 2^{ème} adjoint, au 06 11 79 21 25
- Mme Sylvie Plumet, 3^{ème} adjointe, au 02 77 18 40 38.

Fin de la séance : 00h30

Chers habitants,

Nous allons prochainement créer le site internet de notre commune. Les comptes rendus des réunions du conseil figureront sur ce site et en conséquence leur distribution papier à l'ensemble des habitants ne sera plus nécessaire. Le conseil a proposé que les habitants qui souhaitent conserver une distribution papier soient invités à se manifester.

Si tel est le cas, merci de remplir le coupon réponse joint ci-dessous et de nous le retourner par courrier ou par mail (mairiestpierredecormeilles@orange.fr).

Vous remerciant de votre collaboration,

Bien Cordialement.

Jacky Lesaulnier,
Maire

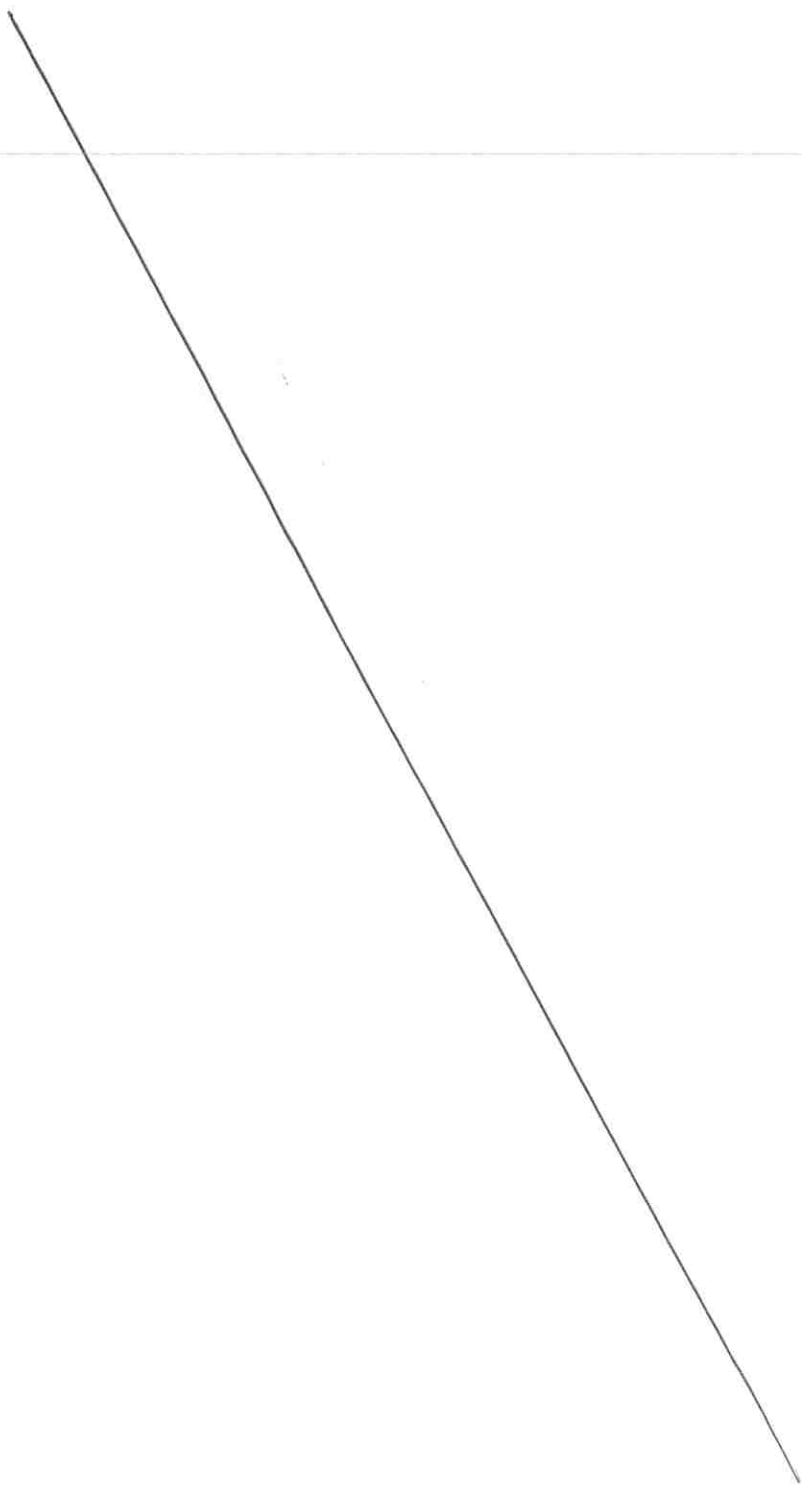
Je soussigné (Nom – Prénom) _____

Domicilié (adresse) _____

Souhaite que le compte-rendu des réunions du conseil municipal continue à m'être distribué par courrier.

Fait le (Date) : _____

Signature :



Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 25 avril 2019

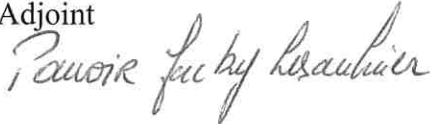
Jacky LESAULNIER,
Maire



Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



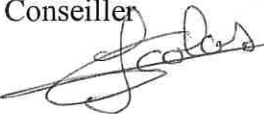
Jacky LOSIER,
Conseiller



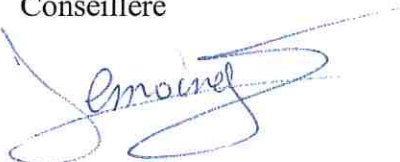
Gwénaél TOURAINÉ,
Conseiller



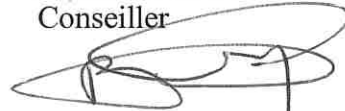
Christophe COLAS,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Dominique BOSCHER,
Conseiller



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



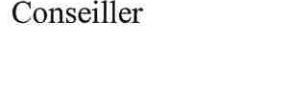
Muriel CHAPRON,
Conseillère



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe PREVOT,
Conseiller

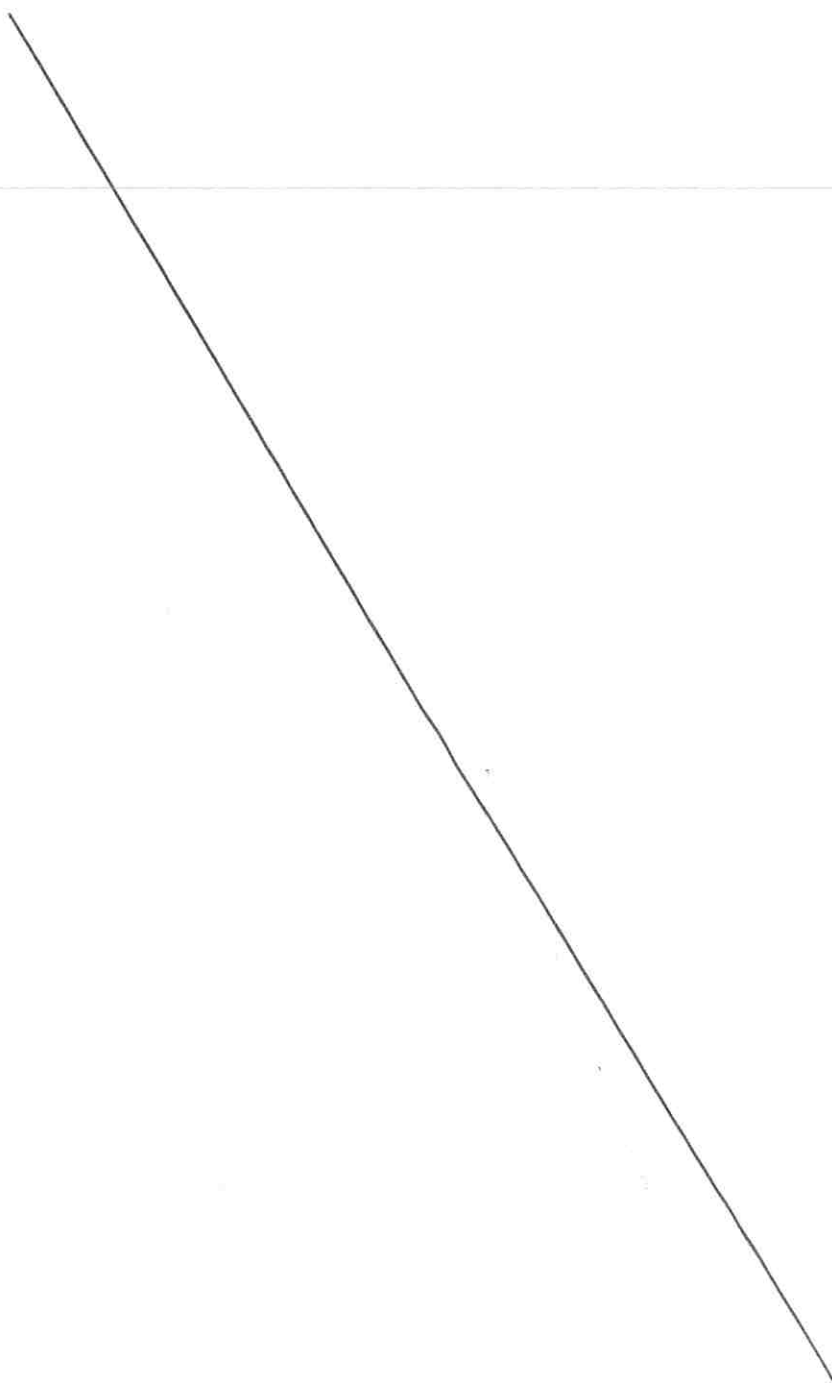


Catherine GUEHL,
Conseillère



Philippe LEGAY,
Conseiller







Saint-Pierre
-de-Cormeilles

N o r m a n d i e

2019-24

POUVOIR

Je soussigné (e).....*Dominique Lust*.....

Donne pouvoir à

.....*Jacky Beaulieu*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

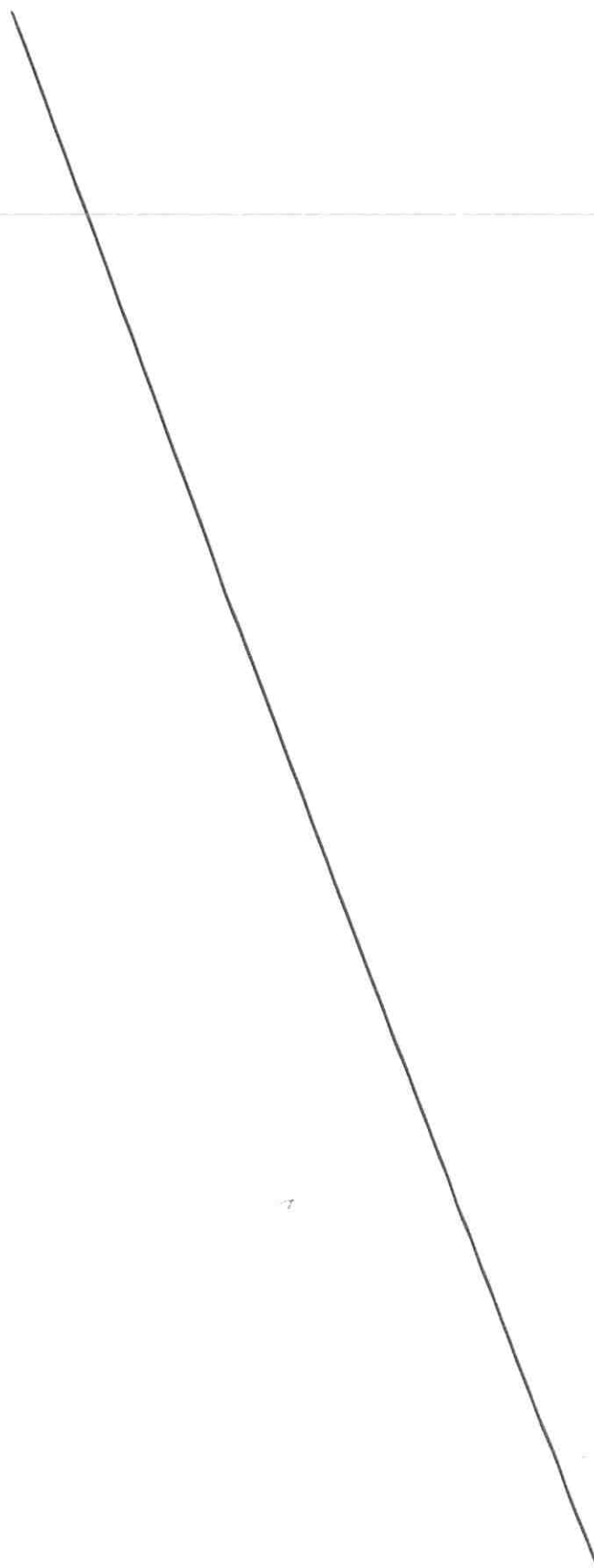
Convoqué pour le.....*25 Avril 2019*.....

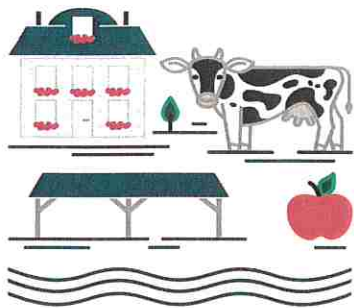
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*.....le.....*23/04/2019*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir





Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 Juillet à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Adjoints - MM LOSIER –TOURAIN - BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST - Mme PLUMET (donne pouvoir à M. DRUMARE) – Adjoints
MM. COLAS – PREVOT – Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance :

M. BOSCHER – Conseiller Municipal

Monsieur le maire ouvre la séance en laissant la parole à monsieur Gwenaël Touraine, président de la commission communication. Ce dernier présente sur écran l'ébauche du site internet réalisée par la société Kréa3.

Les présidentes du comité des fêtes, Mesdames Chapron et Dahinden informent le conseil de l'avancement de la préparation de la fête Saint-Matthieu.

2019-58 ETUDE DES DEVIS DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le maire informe le conseil que la commission travaux s'est réunie le 9 juillet et demande à Monsieur Jean-François Drumare, son président, de présenter ses conclusions relatives à la rénovation de l'église.

Monsieur Jean-François Drumare présente au conseil les différents devis réalisés pour l'électricité, la sonorisation, le chauffage et la rénovation des plâtres de l'église. En effet, les murs en plâtre de l'église, notamment ceux du cœur de l'église et de la sacristie, sont très endommagés et il est nécessaire de les rénover.

Après étude des différents devis, **le conseil décide à l'unanimité de confier la réalisation des travaux d'électricité, de sonorisation et de chauffage à l'entreprise LEBELLOIS pour un montant de 35 971.20 € TTC et la rénovation des murs de plâtre à l'entreprise AUBEY plâtre pour un montant de 31 500 € TTC.**

Monsieur Jean-François signale également que des peintures ont été découvertes sur des moulures et qu'il est possible de les faire ressortir. Le conseil donne son accord à monsieur Jean-François Drumare pour que des devis soient réalisés pour une prochaine étude.

L'accès des personnes à mobilité réduite au cimetière via l'église sera également étudié par la commission travaux à l'occasion de ses futures réunions, ainsi que la rénovation des statues et vitraux du cœur de l'église.

Le conseil propose qu'une matinée citoyenne soit organisée le 21 septembre 2019 à 9h pour présenter aux habitants les projets de travaux et, qu'éventuellement, un appel aux dons soit effectué. Les modalités de cet appel seront définies ultérieurement.

2019-59 ETUDE DE DEVIS POUR POSE DE CLOTURE SUR UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de poser une clôture pour délimiter le terrain de l'ancienne école et celui de la mairie. A cet effet, l'entreprise Bataille a fait parvenir des devis. Le montant des devis est de 1 119,17 € TTC pour la fourniture des composants de cette clôture, et de 3 228.06 € TTC avec la pose.

Le conseil décide à l'unanimité que le devis retenu comprendra la pose et donc que la commande auprès de l'entreprise Bataille sera de 3 228.06 € TTC.

CREATION DU SITE INTERNET PAR KREA3

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il a choisi la société Kréa3 pour l'élaboration du site internet de la commune par délibération 2019-49 en date du 25 avril. Une première rencontre avec les membres de la commission communication, la secrétaire de mairie a eu lieu le 18 juin avec Mme Julien, consultante en communication de l'entreprise Kréa3. C'est ainsi que la maquette du site présentée en début d'ouverture de séance par monsieur Gwenaël Touraine, président de la commission, a pu être élaborée.

Dans les prochaines semaines, monsieur Gwenaël Touraine, les membres de la commission communication, la secrétaire de mairie sont chargés de poursuivre leurs échanges avec la société Kréa3 pour l'élaboration du contenu du site. Une nouvelle rencontre est prévue avec la société Kréa3, les membres de la commission et la secrétaire de mairie le 3 septembre pour présentation du site internet avant sa mise en ligne. A cette occasion, monsieur Gwenaël Touraine et la secrétaire de mairie seront formés aux modalités de mise à jour du site.

2019-60 PARTENARIAT AVEC LA DISTILLERIE BUSNEL POUR L'AMENAGEMENT DU ROND-POINT DE LA CALONNE

Monsieur le maire expose au conseil que la distillerie Busnel a proposé d'entreposer un tonneau personnalisé au rond-point de la Calonne signalant son activité et d'être partenaire de la commune pour l'aménagement du dit rond-point.

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement prévu, le conseil donne son accord à l'unanimité pour que cet aménagement soit réalisé sous réserve que le logo de la commune apparaisse de manière significative et que la commune soit clairement identifiée par cet aménagement.

2019-61 ETUDE DES DEVIS PREALABLES A LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES ET AU LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire signale au conseil qu'il est en relation avec les bâtiments de France pour les couleurs du bâtiment de la salle des fêtes et qu'il a sollicité un rendez-vous. Conformément à la législation en vigueur, des études préalables au commencement des travaux doivent être réalisées relatives à la présence d'amiante et de plomb, la sécurité protection santé. Un contrôle technique construction et missions connexes et une étude géotechnique doivent être également effectués.

Après étude des différents devis des prestataires habilités, le conseil décide à l'unanimité que le diagnostic amiante et plomb pour un montant de 1 100 € HT, la coordination sécurité et protection santé pour un montant de 3 960 € HT, le contrôle technique construction et missions connexes pour un montant de 5 425 € HT seront confiés à la société SOCOTEC. L'étude géotechnique sera réalisée par l'entreprise FONDASOL pour un montant de 2 577 € HT.

PROGRAMMATION DU SIEGE27 POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le maire donne lecture au conseil du courrier reçu par le SIEGE27 pour le recensement des projets de la commune pour l'année 2020. Le conseil mentionne à monsieur le maire que les travaux route de Blangy lui paraissent prioritaires.

IMPLANTATION D'UNE PIZZERIA ET D'UNE POISSONNERIE AMBULANTE

Monsieur le maire demande au conseil son avis sur 2 demandes d'implantation de commerces ambulants : celle d'une poissonnerie le vendredi de 16h30 à 18h30, celle d'une pizzeria le lundi soir. Après avoir étudié ces demandes, le conseil rend à la majorité un avis favorable à ces implantations et suggère que les commerçants concernés utilisent le parking de la mairie. Monsieur le maire procédera à la rédaction des arrêtés correspondants.

INSTAURATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TERRE D'AUGE

Monsieur le maire informe le conseil que son avis est requis sur le projet du plan local d'urbanisme intercommunal terre d'Auge. Le conseil en prend note, étudiera les documents fournis et rendra son avis lors d'un prochain conseil.

ANALYSE DE LA REGLEMENTATION INCENDIE ET DES CONSEQUENCES DE SA MISE EN PLACE POUR LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil de l'obligation des collectivités de se conformer au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDCI). Il précise que, pour bon nombre de maires, cette mise en conformité semble difficile à mettre en œuvre. La communauté de communes a demandé aux maires qui le souhaitent de lui faire part de leurs remarques sur ces éventuelles difficultés.

Monsieur le maire ne manquera pas d'informer le conseil des conclusions de cette concertation. Il mentionne également qu'il souhaite disposer d'une estimation du coût financier que pourrait engendrer cette mise en conformité et qu'à cet effet, il envisage de demander des devis auprès des différents prestataires habilités à la fourniture et pose de matériel de lutte contre l'incendie. Le conseil n'y voit pas d'objection et estime, qu'en effet, cette étude est indispensable.

2019-62 MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNES (DPO)

Monsieur le maire rappelle au conseil que le RGPD est entré en vigueur en mai 2018 et que tous les acteurs traitant des données personnelles doivent s'y conformer. Cette mise en conformité implique la désignation d'un DPO pour les collectivités indépendant de la commune chargé de la mise en œuvre des règles de protection imposées par la CNIL.

Le département a suggéré la mutualisation de cette désignation pour soutenir cette démarche par les collectivités et préconise que les collectivités du département adhèrent et souscrivent un contrat auprès de l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités).

Le DPO désigné par l'ADICO sera en charge de sensibiliser les élus et les agents sur la protection des données, recensera les données concernées, établira un registre et un rapport.

Pendant toute la durée du partenariat souscrit, il accompagnera la collectivité dans le contrôle et le maintien de la protection, la conseillera, et l'aidera à communiquer avec la CNIL. Le département accordera une aide financière sur le montant de mise en œuvre de la phase initiale de l'ordre de 50% définie par l'ADICO. Le montant de la réalisation de la prestation initiale ainsi que l'abonnement annuel seront définis par l'ADICO en fonction du nombre de communes adhérentes.

En conséquence, le conseil doit décider de :

- l'adhésion de la commune à l'ADICO pour un montant de **58 € HT** annuel renouvelable tacitement,
- l'acceptation du devis d'accompagnement à la protection des données comprenant :
 - l'inventaire des traitements de données à caractère personnel de la collectivité et la sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de **340 € HT**,
 - la désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de **460 € HT** pour une durée de 4 ans.

A la majorité, le conseil accepte que la commune adhère à l'ADICO en s'acquittant de la cotisation requise et approuve le devis d'accompagnement. Il autorise monsieur le maire à signer les documents afférents. Pour l'accompagnement comme pour la phase initiale, le conseil note que les montants indiqués sont un maximum et, qu'en fonction du nombre de communes adhérentes et souscrivant un partenariat avec l'ADICO, ils pourront être minorés.

2019-63 RENOUVELLEMENT CONVENTION MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG27

Monsieur le maire informe le conseil que le CDG27 soumet à son approbation le renouvellement de la convention des missions temporaires. Cette demande n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Par conséquent, monsieur le maire demande au conseil s'il accepte immédiatement d'en délibérer. Le conseil donne son accord.

Après en avoir délibéré et jugeant que le recours au CDG27 en cas d'absence du personnel pour des missions temporaires peut être utile, le conseil donne son accord à l'unanimité au renouvellement de la convention concernée.

2019-64 MODIFICATIONS DES HEURES D'OUVERTURE DU PUBLIC /SERVICE ADMINISTRATIF / SECRETAIRE DE MAIRIE / SERVICE TECHNIQUE / AGENT TECHNIQUE

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il a été évoqué un changement des horaires de la mairie et en conséquence ceux du service administratif et de l'agent concerné lors de précédentes réunions. Le conseil était favorable à ces changements. De plus, un changement des horaires pour la période estivale pour le service technique (en conséquence, de l'agent technique) paraît judicieux en raison des fortes chaleurs.

Après entretien avec le CDG27, une saisine de leur comité technique s'avère nécessaire et il est préconisé que le conseil formalise son accord par délibération. Cette formalité n'a pas été inscrite à l'ordre du jour et monsieur le maire demande au conseil s'il accepte de procéder à une délibération.

Le conseil accède à cette demande et donne son accord à l'unanimité pour les changements suivants :

les horaires d'ouverture au public de la mairie seront :

9h – 12h30 / 13h-16h le lundi jeudi

13h – 16h le vendredi.

les horaires du service administratif / agent administratif pendant ses jours de présence seront :

9h à 12h30 / 13h à 16h30. La secrétaire de mairie a l'autorisation de quitter son poste de travail à 16h15 pour se rendre à la poste.

Les horaires du service technique / agent technique du 1/04 au 30/9 seront :

7h -12h / 13h – 16h30 Lundi Mardi Mercredi Jeudi

7h – 12h le vendredi.

Les horaires pour la période hivernale du 1/10 au 31/3 restent inchangés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La fête Saint-Matthieu aura lieu les 7 et 8 Septembre.

Le repas des anciens aura lieu le 27 Octobre à la salle des fêtes du Bois Hellain. Il sera animé par l'orchestre Balad. Les habitants âgés de 65 ans et plus, ainsi que leurs conjoints, y sont conviés. Merci de nous retourner le coupon réponse du formulaire joint au présent compte rendu pour y participer.

Une matinée citoyenne sera organisée le 21 septembre 2019 à 9h pour présenter aux habitants les projets de travaux de l'église. Un apéritif sera offert par la mairie aux habitants présents.

L'implantation de radar pédagogique est envisagée sur la commune et nécessite une étude de coût approfondie qui sera soumise à l'approbation du conseil ultérieurement.

La mairie recherche une personne disponible 3h par semaine (essentiellement le vendredi et ponctuellement le lundi midi) pour le ménage de l'église et la location de la salle des fêtes. Toute personne intéressée est invitée à se manifester auprès de la mairie.

En raison de la création du site internet de la commune, **les comptes rendus papier ne seront plus distribués car consultables en ligne.** Toutefois, toute personne souhaitant conserver la distribution du compte rendu dans sa boîte aux lettres est priée de nous retourner le coupon réponse du formulaire concerné joint au présent compte rendu.

La subvention du fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour l'année 2019 s'élève à 17 172 €.

La demande de l'agenda d'accessibilité programmée a été acceptée par la préfecture de l'Eure.

La préfecture de l'Eure informe qu'un rucher sur la commune d'Epaignes a été atteint de loque américaine, maladie contagieuse pour les abeilles, et recommande à tout apiculteur dans un périmètre de 5 km d'être vigilant. L'arrêté de déclaration d'infection est disponible en mairie.

Les inscriptions aux transports scolaires se font sur le site dédié à cet effet : <https://transports.normandie.fr>

Le SIEGE27 a adressé à la mairie le procès-verbal des décisions adoptées par son comité syndical lors de sa réunion du 8 mai 2019.

Le SDOMODE a adressé à la mairie son rapport d'activité 2018

Mme Catherine Guehl signale que des lampadaires sont défectueux dans le lotissement. Une demande d'intervention auprès des services concernés sera effectuée.

La mairie sera fermée du 7 au 18 août et du 28 août au 1^{er} septembre.

En cas d'urgence, contactez :

Monsieur Jacky Lesaulnier, maire au 02 32 42 18 64

Monsieur Jean-François Drumare 1^{er} adjoint au 02 32 57 14 73

Monsieur Dominique Lust 2^{ème} adjoint au 06 11 79 21 25

Madame Sylvie Plumet 3^{ème} adjointe au 02 77 18 40 38

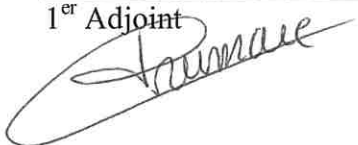
Fin de Séance 23h

Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 11 juillet 2019

✓ Jacky LESAULNIER,
Maire



✓ Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



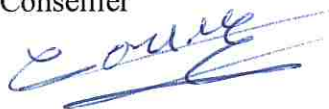
✓ Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint

Absent

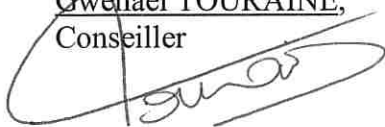
✓ Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint

donne pouvoir à Jean-François Drumare

Jacky LOSIER,
Conseiller



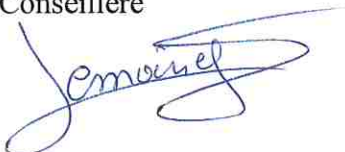
Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



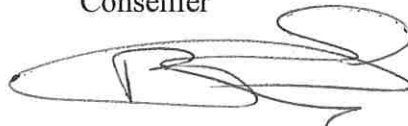
Christophe COLAS,
Conseiller

Absent

Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Dominique BOSCHER,
Conseiller



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



Muriel CHAPRON,
Conseillère



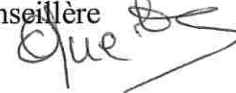
Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe PREVOT,
Conseiller

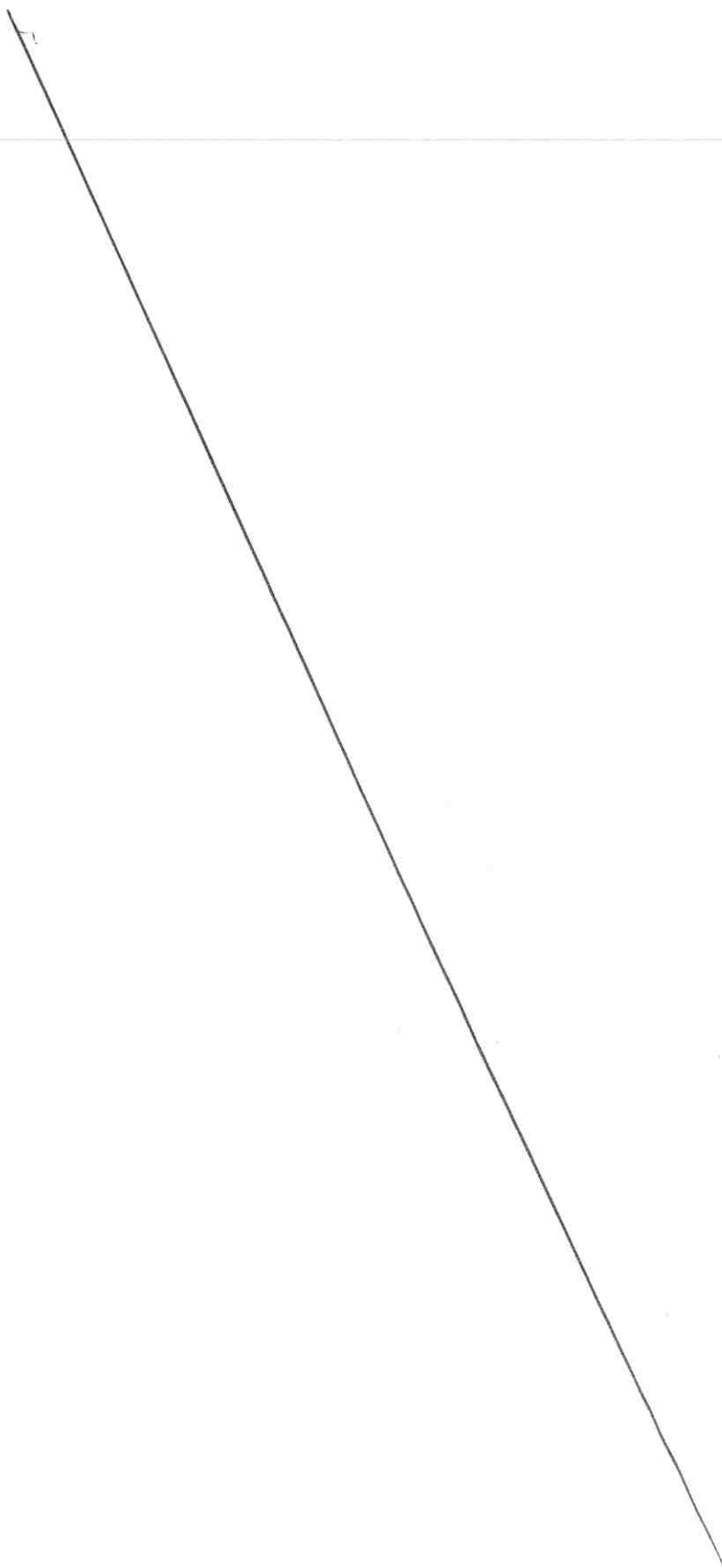
Absent

Catherine GUEHL,
Conseillère



Philippe LEGAY,
Conseiller





POUVOIR

Je soussigné (e).....*M^{me} Plumet Sylvie*.....
.....*78 R^r de Caricourt 27260 St Pierre de Cormeilles*.....

Donne pouvoir à

.....*M^r Drumare Jean Francois*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....*11 Juillet 2019*.....

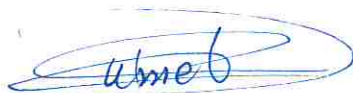
➤ de prendre part à toutes les délibérations,

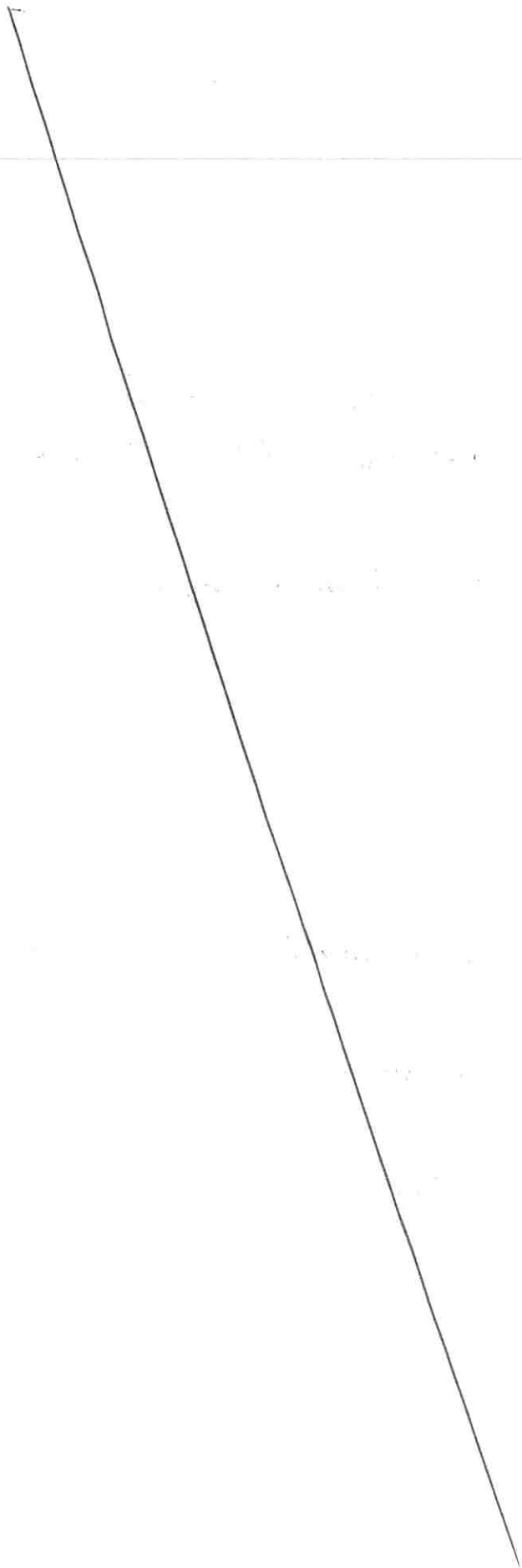
➤ d'émettre tous votes et signer tous documents.

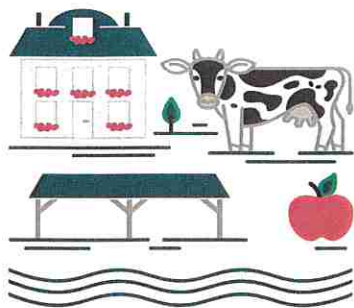
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*..... le.....*24 Juin 2019*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

bon pour pouvoir







Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM
LOSIER –TOURAIN – BOSCHER – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE —
DAHINDEN — GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. COLAS- PREVOT – Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

Monsieur le maire ouvre la séance en remerciant les présidentes et les bénévoles du comité des fêtes pour l'organisation de la fête Saint-Matthieu qui a eu lieu le 7 et 8 Septembre. Comme d'habitude, la fête a été un succès et monsieur le maire tient à souligner que, sans le dévouement des membres du comité des fêtes, elle ne pourrait avoir lieu.

Monsieur le maire remercie également monsieur et madame Losier, monsieur Legay d'avoir entretenu les fleurs pendant l'absence de l'employé communal et de nouveau monsieur Losier pour être intervenu en début de semaine au rond-point des fermes de la Calonne afin de balayer des clous déversés sur la chaussée.

Enfin, monsieur le maire souligne qu'une trentaine d'habitants ont participé à la matinée de présentation des travaux organisée le 21 Septembre et que cette initiative a été appréciée et saluée.

2019 – 65 CESSION DE MOBILIER USAGE DE LA MAIRIE

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a trouvé preneurs pour du mobilier usagé de la mairie à savoir :

- l'ancienne gazinière de la salle des fêtes défectueuse pour 50 €,
- une table en bois pour 10 €,
- d'autres tables usagées pour 50€.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour que ce matériel soit cédé aux personnes intéressées aux prix proposés.

2019 – 66 ETUDE DES DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur le maire laisse la parole à monsieur Drumare, responsable de la commission travaux, concernant le remplacement des vitraux de l'église. Ce dernier présente au conseil le devis réalisé par l'atelier Gouty Vitraux s'élevant à 7 300 € HT. Monsieur Drumare précise que le remplacement des vitraux doit être réalisé avant la peinture de l'église et qu'il est nécessaire de donner une réponse rapide au prestataire.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux par l'atelier Gouty vitraux pour la somme proposée.

D'autre part, le conseil suggère qu'une association de restauration et rénovation du patrimoine de la commune soit créée. Madame Lefevre est chargée d'étudier les formalités inhérentes à une telle création. Les modalités d'adhésion et de participation des personnes intéressées seront définies ultérieurement.

AMENAGEMENT DU ROND POINT DES FERMES DE LA CALONNE

Monsieur le maire rappelle au conseil le partenariat prévu avec la distillerie Busnel pour l'aménagement du rond-point de la Calonne et qu'il avait été évoqué par le conseil de compléter cet aménagement. A cet effet, monsieur Touraine présente un devis pour l'éventuelle fourniture d'animaux en polyrésine. Le conseil en prend note et mentionne qu'il serait aussi souhaitable de contacter des paysagistes spécialisés dans ce type d'aménagement qui pourraient être force de propositions.

Monsieur le maire en prend note et contactera les prestataires habilités à la réalisation de ce type de travaux.

NUMERISATION DES DOCUMENTS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le maire informe le conseil que tous les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique devront être en ligne sur le Géoportail en 2020 et que cette obligation est stipulée par l'ordonnance 2013-1184 du 19 décembre 2013. En conséquence, le recours au cabinet Gilson qui a été en charge de la réalisation du plan local d'urbanisme est nécessaire pour la numérisation des documents. A cet effet, un devis leur a été demandé.

Toutefois, monsieur le maire souhaite que le conseil délibère ultérieurement sur cette obligation car elle nécessite de plus amples explications. Le conseil prend note que ce sujet sera précisé lors d'un prochain conseil.

ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le maire informe le conseil qu'il souhaite que l'enfouissement de la fibre optique soit privilégié par rapport à son passage aérien. Après avoir exposé ses raisons, celles-ci ayant été jugées pertinentes par le conseil, le conseil autorise monsieur le maire à en informer les prestataires concernés.

2019-67 TRAVAUX DU SIEGE

Concernant la programmation 2020 des travaux du SIEGE27, monsieur le maire propose que les travaux se déroulent dans l'ordre suivant :

- le bas de la côte de la route de Blangy,
- les castelets route de Blangy,
- le moulin Clipin.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cet ordre de programmation.

Monsieur le maire est chargé de contacter le SIEGE 27 pour estimer le montant des travaux et déterminer la participation financière de la commune. Ces précisions seront présentées ultérieurement au conseil et soumises à son approbation.

2019 – 68 VERSEMENT DES INDEMNITES DU RECEVEUR PUBLIC

Monsieur le maire informe le conseil que madame Minot receveur public (qui a quitté le centre des finances publiques de Beuzeville le 31 août) a fait parvenir à la mairie le prorata de ses indemnités de conseil pour 2019. Celui-ci s'élève à 218.33 €.

Saluant une fois de plus la qualité de sa collaboration avec la commune, le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme.

ETUDE DE LA DEMANDE DE CREATION D'UN CENTRE DE FORMATION INFORMATIQUE

Monsieur le maire expose au conseil la proposition d'un habitant pour la création d'un centre de formation d'aide à l'usage quotidien des moyens informatiques. Les cours dispensés auraient lieu dans les locaux communaux.

Le conseil trouve que ce service serait utile aux habitants de la commune qui ne seraient pas familiarisés avec l'usage de l'informatique. En conséquence, une réunion d'information est prévue le 7 novembre à 18h. Les habitants intéressés et souhaitant participer à cette réunion sont invités à retourner le coupon réponse de participation du formulaire joint au présent compte-rendu.

2019 – 69 CREATION DU POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF

Compte tenu du départ en retraite du rédacteur territorial, monsieur le maire expose au conseil la nécessité de prévoir la prise en charge du secrétariat de la commune. Monsieur le maire propose au conseil qu'un poste d'agent administratif soit créé.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette création.

Monsieur le maire demande également l'avis du conseil pour que l'agent contractuel assurant le secrétariat de la commune depuis plus de 3 ans soit stagiairisé sur ce poste. Le conseil répond favorablement à la majorité à cette stagiairisation. Monsieur le maire est chargé de demander la création du poste d'agent administratif au CDG27 et d'établir l'arrêté de stagiairisation pour l'agent concerné.

ORGANISATION DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES

Compte tenu de la démission de la personne en charge des locations de la salle des fêtes, monsieur le maire avait mentionné au conseil qu'il était nécessaire de revoir l'organisation des locations. Les différentes tâches à accomplir (contrat, relevé des compteurs, vaisselle, etc..) seront réparties entre les agents de la mairie.

REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le maire rappelle au conseil les obligations imposées à la commune par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie approuvé le 1^{er} mars 2017 par arrêté préfectoral et mentionne que cette mise en conformité par rapport à ce règlement s'avère particulièrement complexe pour les communes rurales locales. Le président de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge, monsieur Morin, a relaté des observations des élus locaux à monsieur le préfet qui, par courrier du 12 septembre 2019, lui a répondu. Entre autres précisions, monsieur le préfet *mentionne « qu'il s'agit désormais pour les collectivités d'établir des schémas communaux ou intercommunaux de défense extérieure contre l'incendie qui, à partir des constats relevés permettront de faire évoluer la couverture des moyens de lutte contre l'incendie ».*

Monsieur le maire informera donc en temps voulu le conseil des modifications éventuelles du schéma départemental initialement prévu.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil que le ministre des collectivités territoriales l'a avisé qu'un décret sera proposé pour relever à 40 000 € (contre 25 000 € actuellement) le seuil à partir duquel les collectivités territoriales devront recourir à la procédure d'appel d'offres pour un achat.

Madame Catherine Franck, mandatée par l'INSEE fera une **enquête du 23 septembre au 24 octobre 2019** auprès des administrés sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

Monsieur le maire informe le conseil que, par courrier du 15 juillet 2019, monsieur le préfet mentionne que, pour le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge, les conditions d'opposition ont été réunies et que, de ce fait, les compétences qui y sont relatives ne seront pas exercées par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020 et resteront de la compétence des communes.

Le département de l'Eure a fait parvenir son relevé des mesures de vitesse concernant la RD96 (route de Blangy). Les résultats sont consultables en mairie.

Une randonnée cyclo pédestre ayant lieu le 20 octobre 2019 passera par la commune.

Le cross du collège de Cormeilles aura lieu le 14 octobre. Monsieur le maire propose que la commune soit partenaire de ce dernier. Le conseil donne son approbation et le charge de définir les modalités de ce partenariat.

Le rapport d'activité 2018 de Siloge a été transmis à la commune et est tenu à disposition pour consultation.

L'église sera fermée pendant la réalisation des travaux prévus en fin d'année 2019 et début d'année 2020. Les événements qui habituellement y sont tenus auront lieu à l'église de Cormeilles.

Monsieur Lust suggère que la fresque figurant sur un mur de la salle communale et qui a été recouverte soit de nouveau reproduite. Des devis seront demandés à cet effet.

Madame Guehl signale que des pancartes route de Thiberville et chemin vert sont tombées et qu'il faudrait les raccrocher ou procéder à leur remplacement.

Madame Plumet signale que **des chiens ne sont pas tenus en laisse dans le lotissement. Monsieur le maire rappelle aux administrés que tout chien circulant sur la voie publique doit l'être.**

Madame Lefevre rappelle que l'achat d'une vitrine doit être prévue pour entreposer certains objets anciens appartenant à la commune.

Mesdames Dahinden et Chapron mentionnent qu'à l'occasion de la fête Saint-Matthieu plusieurs habitants avaient suggéré la mise à disposition de tous de livres. Les membres du conseil ne voient pas d'objection à cette idée et sont disposés à en étudier ses modalités.

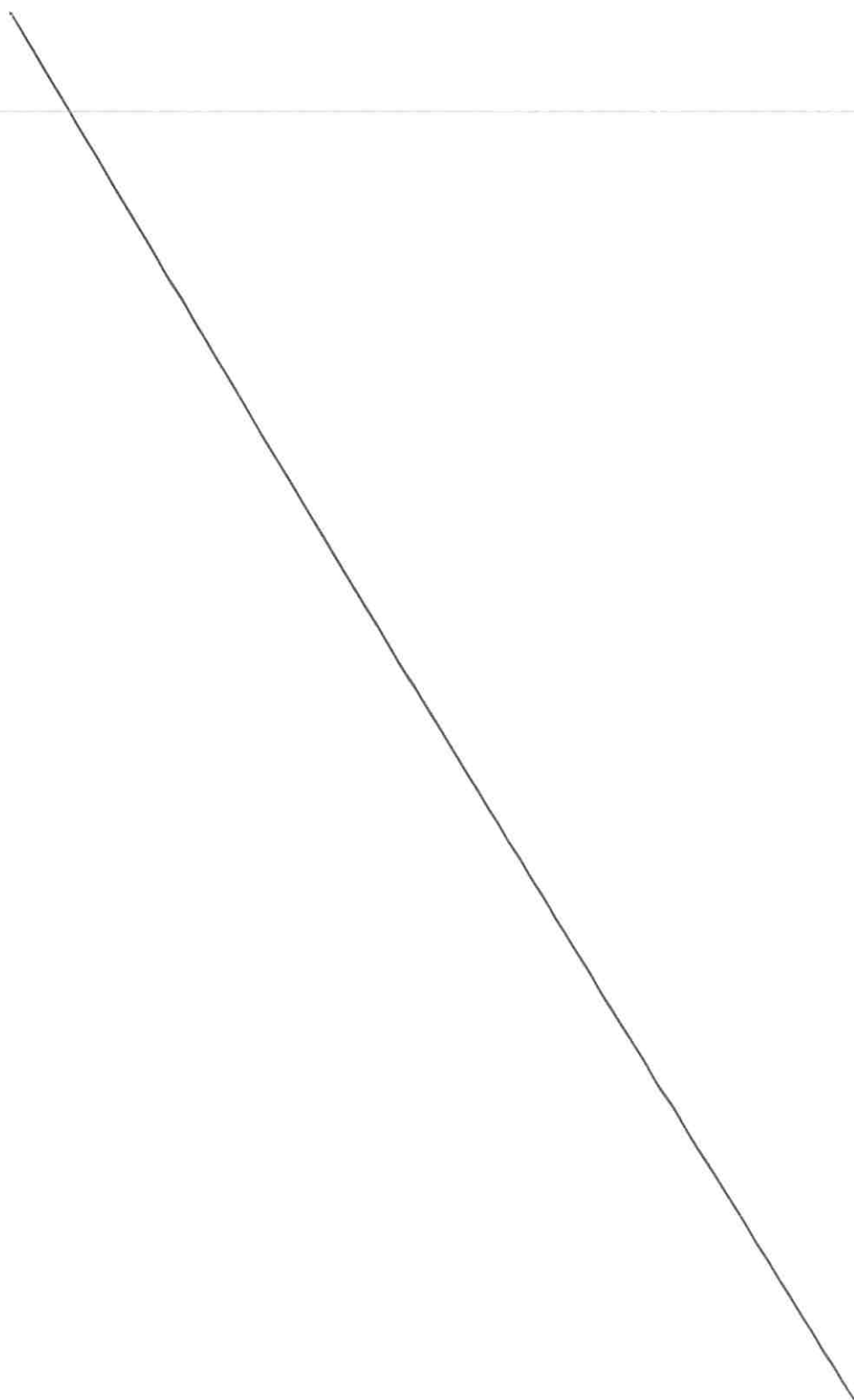
Le site internet de la commune sera mis en ligne dès le 7 octobre. Il sera accessible par n'importe quel moteur de recherche au nom de la commune. Il reprendra diverses informations pratiques accessibles à tous ainsi que les comptes rendus, gazettes de la commune. Les habitants souhaitant toutefois garder une distribution papier sont invités à se manifester en retournant le coupon réponse du formulaire joint à ce compte-rendu.

Le repas des anciens aura lieu le 27 Octobre à la salle des fêtes du Bois-Hellain. Pour les habitants âgés de plus de 65 ans n'ayant pas encore retourné leur bulletin de participation, merci de faire parvenir à la mairie le coupon réponse du formulaire prévu à cet effet joint au présent compte-rendu.

La mairie a reçu la candidature d'une personne pour le ménage de l'église d'environ 2h par semaine. Cette personne sera contactée et effectuera cette prestation par l'intermédiaire de la PACTE.

Une réunion de sensibilisation est prévue le 17 octobre à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et en conséquence à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO). La secrétaire de mairie y participera.

Fin de la séance 23h





Chers habitants,

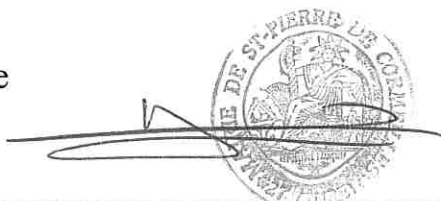
Un habitant a proposé la création d'un centre de formation d'aide à l'usage quotidien des moyens informatiques. Les cours dispensés auront lieu dans les locaux communaux.

Si vous êtes intéressés par cette proposition, **une réunion d'information se tiendra le 7 novembre à 18h à la mairie.**

Merci de nous informer de votre intérêt et de votre participation à cette réunion en retournant le coupon réponse ci-dessous.

Bien Cordialement.

Le 26 septembre 2019,
Jacky Lesaulnier, Maire



Je soussigné (Nom – Prénom)

Domicilié (adresse)

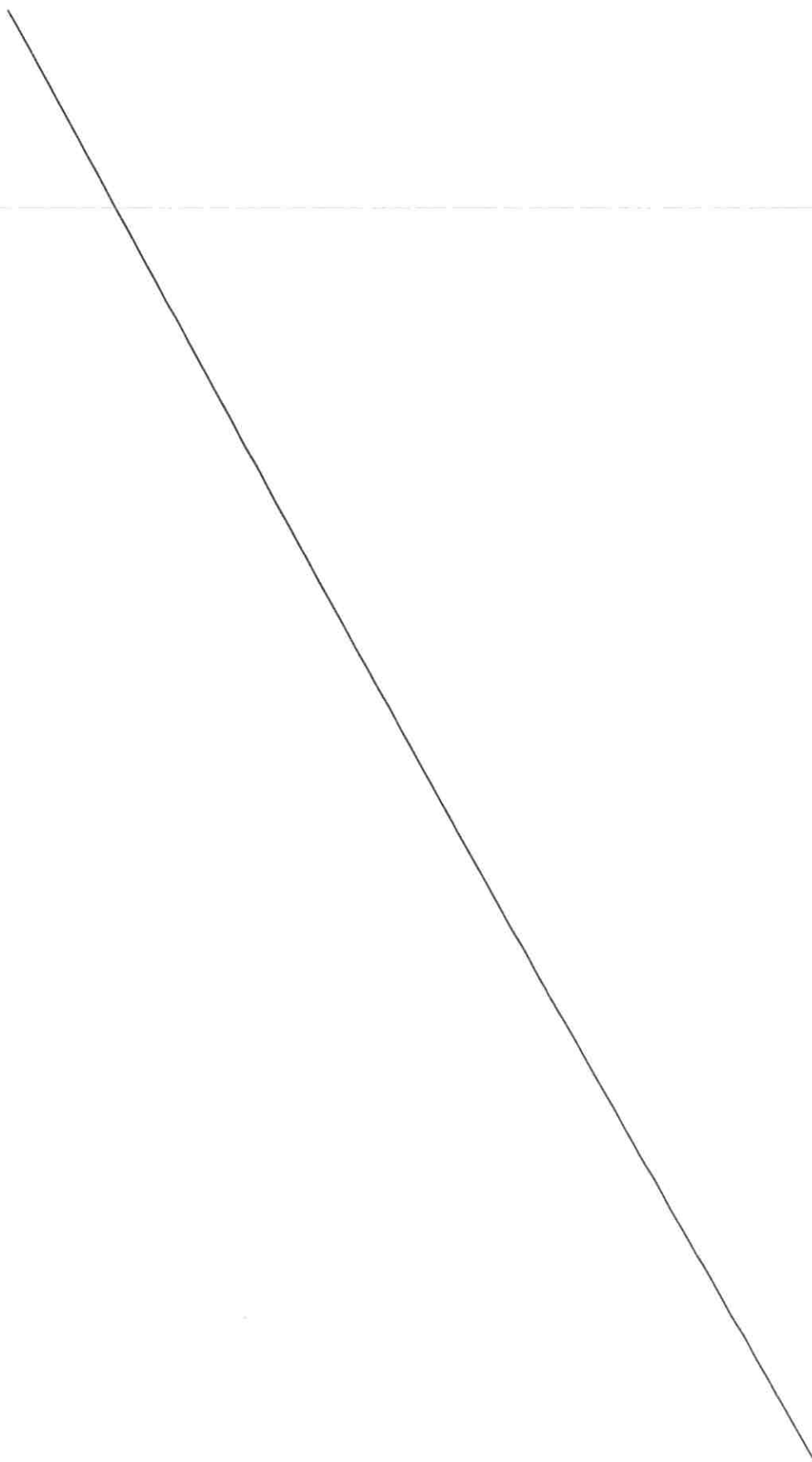
Téléphone : _____

☐ serais intéressé(e) par des cours d'usage quotidien des moyens informatiques et participera à la réunion du 7 novembre 2019 à 18h

☐ serais intéressé(e) par des cours d'usage quotidien des moyens informatiques mais ne peux pas participer à la réunion du 7 novembre 2019 à 18h

Fait le (Date) : _____

Signature :





DERNIER RAPPEL

Chers habitants,

Le site internet de la commune est opérationnel depuis le 7 Octobre. Les comptes rendus des réunions du conseil et gazettes sont consultables sur ce site. Aucun envoi ne sera effectué par mail.

Pour la version papier, elle reste disponible en mairie et sera désormais distribuée **uniquement** aux habitants ayant retourné ou retournant le coupon réponse ci-dessous à la mairie ou par mail à l'adresse suivante : mairiestpierredecormeilles@orange.fr.

Vous remerciant de votre collaboration,

Bien Cordialement.

Le 26 septembre 2019,
Jacky Lesaulnier, Maire



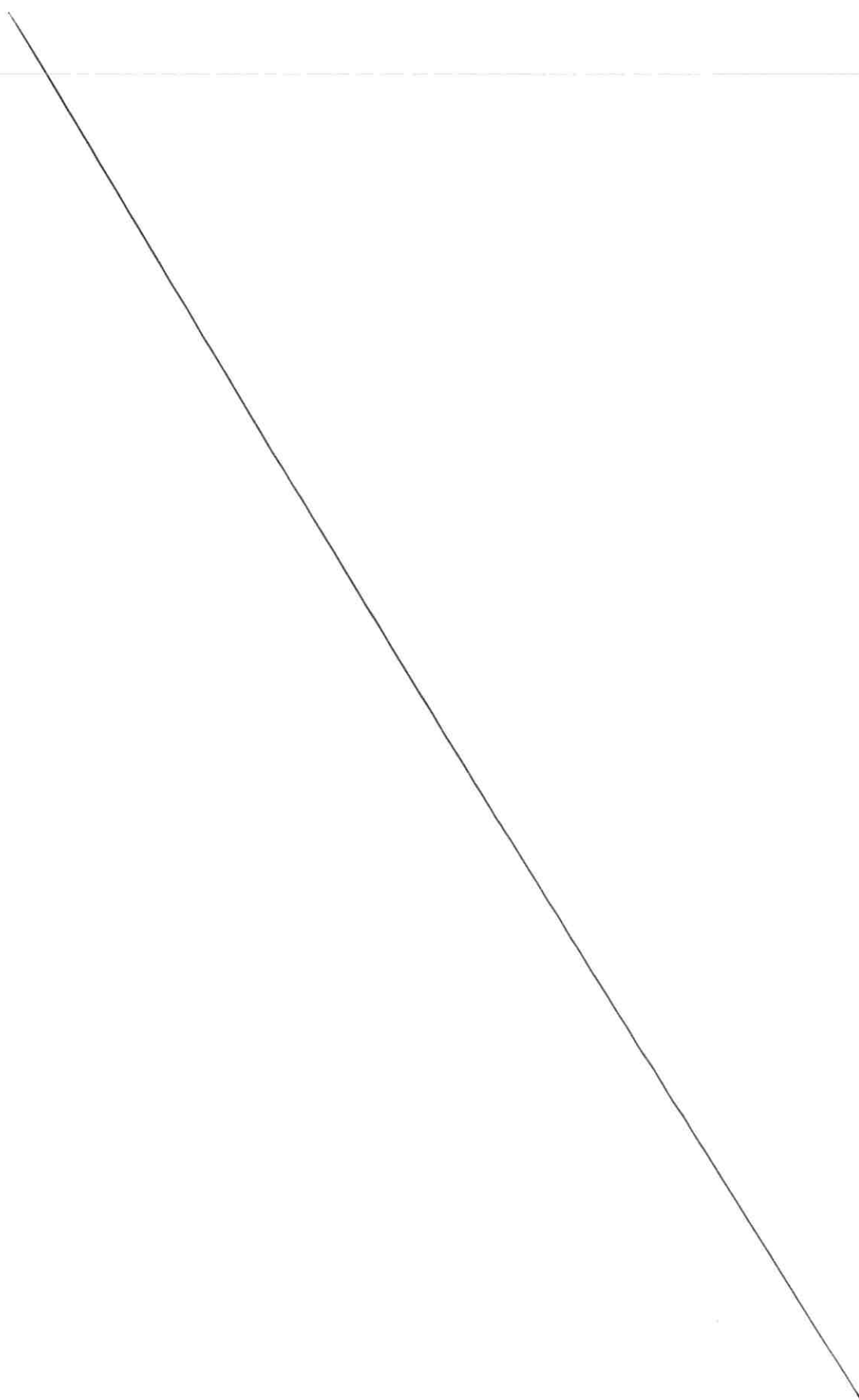
Je soussigné (Nom – Prénom)

Domicilié (adresse)

Souhaite que le compte-rendu des réunions du conseil municipal et la gazette continue à m'être distribués par courrier.

Fait le (Date) : _____

Signature :



RAPPEL

REPAS DES ANCIENS de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES
Dimanche 27 Octobre 2019

Ce courrier s'adresse à tous les habitants âgés d'au moins 65 ans ainsi que leurs conjoints(tes)

Madame, Monsieur,

*J'ai le plaisir de vous inviter au traditionnel **Repas des Anciens** qui aura lieu cette année*

le Dimanche 27 Octobre 2019 à 12h00
à la salle des fêtes du Bois-Hellain

*Ce repas sera animé par un orchestre. Je vous invite à remplir le coupon-réponse ci-dessous et à le faire parvenir à la mairie **avant le 11 Octobre 2019** afin que les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) puissent organiser au mieux cette rencontre conviviale avec tous les anciens de notre commune. Toute personne ne disposant pas de moyen de locomotion est priée de nous en informer ainsi que toute personne disposant de places dans son véhicule afin d'organiser un covoiturage.*

Pour toute demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à appeler Mme Sylvie PLUMET, 3^{ème} adjointe, au 02-77-18-40-38 à partir de 19h.

Bien amicalement,

Pour le CCAS, Le Maire,
J. LESAULNIER

Po.



Repas des Anciens de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES
du Dimanche 27 Octobre 2019

Bulletin à déposer en mairie, **avant le 11 Octobre 2019**

Nom Prénom

Adresse.....

Votre numéro de téléphone (impératif) :

*Je participerai au repas des Anciens le **27 Octobre 2019***

- ☐ Seul(e) ☐ Accompagné(e) de mon (ma) conjointe Nom Prénom
- ☐ **Je n'ai pas de moyen de locomotion et souhaite être covoituré(e)**
- ☐ **Je dispose de _____ places libres dans mon véhicule pour le covoiturage**

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le Signature

Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 26 septembre 2019

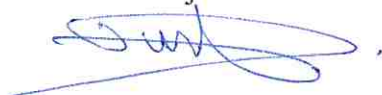
Jacky LESAULNIER,
Maire



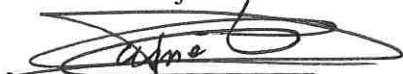
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



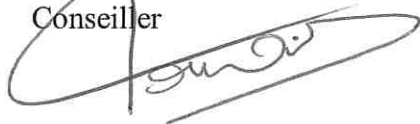
Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Jacky LOSIER,
Conseiller



Gwénaél TOURAINE,
Conseiller

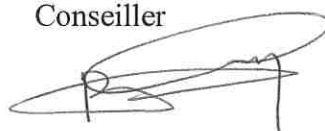


Christophe COLAS,
Conseiller

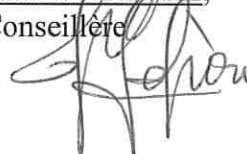
Isabelle LEMOINE,
Conseillère

Donne l'avis Jacky Beauharnais

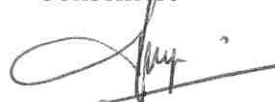
Dominique BOSCHER,
Conseiller



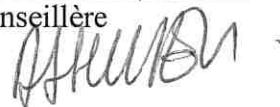
Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



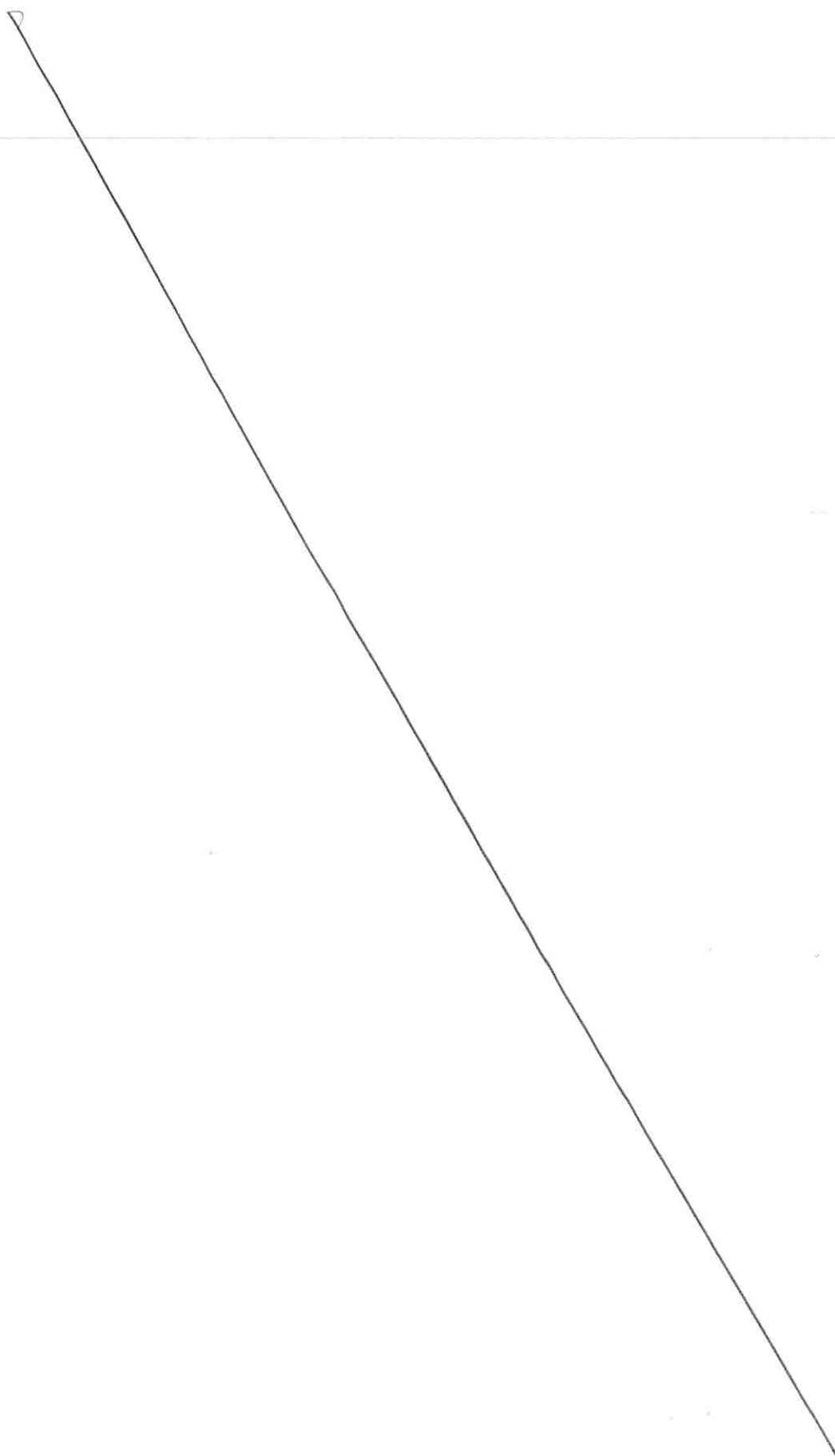
Christophe PREVOT,
Conseiller

Catherine GUEHL,
Conseillère



Philippe LEGAY,
Conseiller





POUVOIR

Je soussigné (e).....*Isabelle Lemaire*.....

Donne pouvoir à

.....*Jacky Lesautier*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

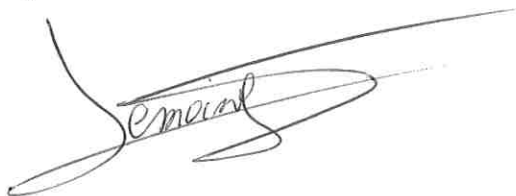
Convoqué pour le.....*20/09/2019*.....

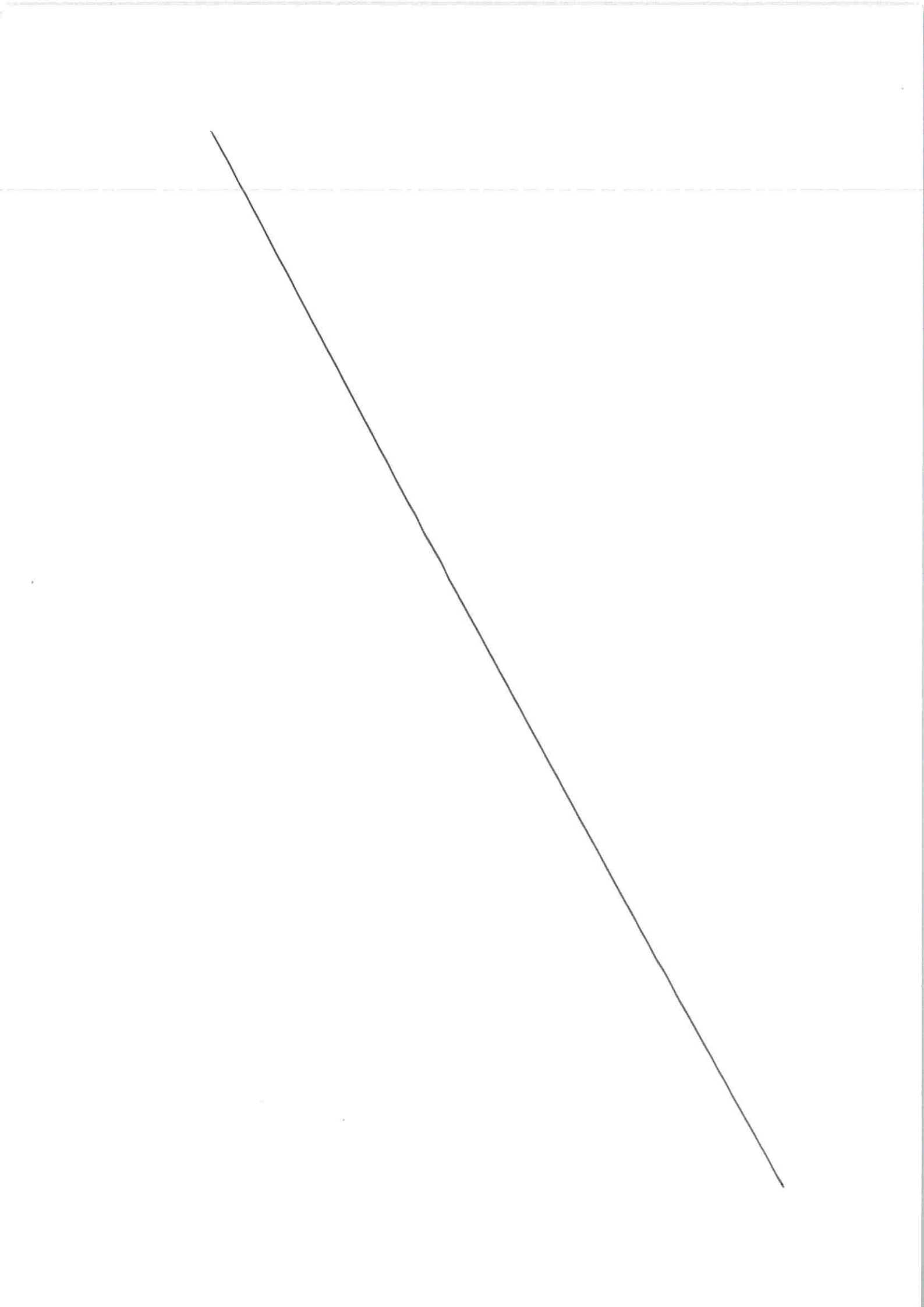
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

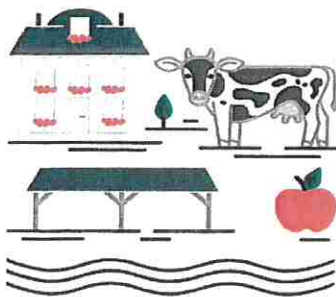
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*.....le.....*19/09/2019*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

bon pour pouvoir







Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

Monsieur le Maire accueille madame Bénédicte Baude-Vattier, responsable tourisme et communication de la distillerie Busnel, monsieur Nicolas Blot, paysagiste, monsieur Yvan Barbieri, sculpteur venus présenter au conseil leur projet d'aménagement du rond-point des fermes de la Calonne. Madame Bénédicte Baude-Vattier insiste sur le fait que l'objectif est non seulement de représenter la distillerie, mais aussi de promouvoir le caractère rural de Saint-Pierre-de-Cormeilles. Monsieur Nicolas Blot présente le projet de l'aménagement du rond-point (plantes, graviers etc...), précise que minimiser l'entretien par le choix de plantations en conséquence a été prévu, et qu'une subvention pourrait éventuellement être accordée par le conseil départemental. Monsieur Yvan Barbieri évoque les matériaux qu'il a choisis pour la réalisation des sculptures qui seront entreposées sur le rond-point.

Pour conclure, monsieur Nicolas Blot remet à monsieur le maire l'étude financière complète qu'il a réalisée pour la totalité de l'aménagement : revêtement, plantations, sculptures etc.. Monsieur le Maire remercie ces interlocuteurs de leur collaboration et les informe que le conseil doit se concerter avant de ne pouvoir donner son accord sur le projet prévu.

Madame Baude-Vattier, monsieur Blot, monsieur Barbieri mettent fin à leur présentation et informent le conseil qu'ils se tiennent à sa disposition pour toute précision dont il pourrait avoir besoin.

2019-70 ETUDE DES DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DU ROND-POINT DES FERMES DE LA CALONNE

Monsieur le maire demande au conseil si celui-ci souhaite dès maintenant étudier les différents devis présentés pour l'aménagement du rond-point des fermes de la Calonne. Le conseil donne son accord compte-tenu de la présentation faite en début de réunion. Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Jean-François Drumare. Ce dernier présente différents devis d'entreprises locales. Après étude des différents devis, le conseil constate que les prestataires locaux sont dans l'impossibilité de prévoir un aménagement complet du rond-point tel qu'il a été présenté précédemment et qu'il faudrait alors faire appel à des fournisseurs complémentaires. Il en est déduit que financièrement, par ce biais, le coût complet pour l'aménagement du rond-point serait bien supérieur à l'offre totale présentée par le partenariat suggéré par la distillerie Busnel avec l'intervention de Monsieur Nicolas Blot s'élevant à 14 635.83 € TTC. Monsieur le Maire rappelle également que le coût total pourrait être réduit par l'attribution d'une subvention.

Le conseil décide à la majorité de retenir l'offre de Monsieur Nicolas Blot et précise qu'il conviendra d'affiner le projet présenté. Monsieur le maire est chargé de prendre contact avec la direction du SIEGE27 pour savoir si l'électrification du rond-point avait déjà été prévue ou si elle est à prévoir.

2019-71 ETUDE DU DEVIS GILSON POUR PASSAGE A LA NORME CNIG (Conseil National de l'Information Géographique) DES DOCUMENTS D'URBANISME DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil que le gouvernement a modernisé la gestion des documents d'urbanisme et en a facilité l'accès aux usagers en créant un "guichet unique" ou Géoportail de l'Urbanisme (GPU) sur internet depuis avril 2016. L'ordonnance n°2013-1184 du 19/12/2013 impose désormais aux autorités compétentes de transmettre à l'État et publier sur le GPU les versions numérisées et géolocalisées de leurs documents d'urbanisme. En conséquence, les documents relatifs au plan local d'urbanisme de la commune doivent être réadaptés pour correspondre aux normes permettant leur numérisation.

Le cabinet GILSON qui avait été chargé de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune propose cette prestation pour un montant de 1 440 € TTC.

Le conseil à l'unanimité confirme qu'il lui paraît logique que le cabinet GILSON soit chargé de la numérisation des documents du plan local d'urbanisme de la commune en respect des normes imposées puisque ce dernier a été en charge de leur élaboration et donne son accord à l'unanimité sur sa proposition financière.

2019-72 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES REFECTION MURS DE L'EGLISE AUBEY PLATRE

Monsieur le maire informe le conseil de l'avancement des travaux de rénovation des murs de l'église et précise que les plâtres s'avèrent plus endommagés que prévu. Il laisse la parole à monsieur Jean-François Drumare, responsable de la commission travaux, qui fait part au conseil que la société Aubey plâtre en charge de cette rénovation a fait un devis complémentaire compte tenu de cette constatation. Ce dernier s'élève à 13 200 € TTC et concerne particulièrement des travaux supplémentaires portant sur le cœur de l'église. **Jugeant que ces travaux supplémentaires sont justifiés, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité au devis complémentaire présenté.**

2019-73 RENOVATION DES PEINTURES DE L'EGLISE

Monsieur Jean-François Drumare présente au conseil les différents devis pour la rénovation des peintures de l'église. Deux options sont proposées pour leur rénovation : peinture uniforme des murs, ou peinture avec prise en compte des couleurs existantes. Le conseil majoritairement estime qu'une rénovation prenant en compte les spécificités existantes est à privilégier. **Après étude des différents devis présentés, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre présentée par l'entreprise Anthony Forêt pour un montant de 20 472 € TTC.**

2019-74 ACHAT DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le maire informe le conseil que l'employé communal demande que le tracteur soit équipé de 6 masses et qu'une nouvelle tronçonneuse soit achetée. Le coût d'achat des masses auprès du Groupe Ruau est de 385 € TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité pour leur achat auprès du prestataire habilité.** Pour l'achat d'une tronçonneuse, le conseil décide de différer sa décision à une prochaine réunion.

2019-75 ACHAT DE MATERIEL POUR LA SECURISATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été évoqué la mise en place d'une signalisation appropriée pour ralentir la vitesse excessive route de Thiberville soit par l'achat de nouveaux panneaux signalétiques, soit par la mise en place de radars pédagogiques. Il présente le coût pour l'achat de panneaux et informe le conseil que, pour la mise en place de radars pédagogiques, il doit choisir entre deux options : l'achat des radars ou leur location.

Après étude des devis présentés par Elan Cité suite à une rencontre de leur interlocuteur avec monsieur le maire, le conseil estime que, pour des questions de maintenance et de coût, il serait préférable de louer ces radars.

En conséquence, le conseil donne son accord à la majorité pour qu'un contrat soit conclu avec Elan Cité pour la location de 2 radars pédagogiques pour une durée de 5 ans pour un montant mensuel de l'ordre de 45 € par radar. Monsieur le Maire est autorisé par le conseil à signer les documents relatifs à l'établissement de ce contrat. L'emplacement de ces radars sera précisé ultérieurement.

2019-76 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE CORMEILLES

L'école de Cormeilles sollicite une participation de la commune de 75 € pour le voyage scolaire en juin 2020 auquel 8 enfants de la commune sont susceptibles de participer. **Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à une participation de 75 € par enfant.**

2019-77 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIEGE27 POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU 1^{ER} SEMESTRE 2019

Monsieur le maire mentionne au conseil que le montant de la participation de la commune au SIEGE27 pour l'éclairage public s'élève à 1 575.33 € TTC pour la 1^{er} semestre 2019. **Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement du montant de cette participation.**

Monsieur le Maire mentionne aussi au conseil qu'il a réceptionné du SIEGE27 les avis des sommes à payer pour les travaux prévus en 2018 achevés cette année et que les sommes dues par la commune sont inférieures aux sommes initialement prévues.

2019-78 VERSEMENT DES INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR PUBLIC

Le receveur public du centre des finances publiques de Beuzeville a fait parvenir à la commune le montant de ses indemnités de conseil. Ces dernières pour l'année 2019 au prorata de sa prise de fonction s'élèvent à 105,41 € brut. **Le conseil donne à l'unanimité son accord pour le versement de ces indemnités.**

2019-79 DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAEP (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) DU LIEUVIN

Monsieur le maire informe que le syndicat d'eau de Thiberville demande au conseil qu'il désigne les délégués chargés de représenter la commune au nouveau syndicat d'eau du Lieuvin. **Après concertation, le conseil décide à l'unanimité, que le délégué titulaire sera Monsieur Dominique Boscher, conseiller municipal, et que le délégué suppléant sera Monsieur Dominique Lust, troisième adjoint, ces derniers approuvant le fait que cette mission leur soit confiée.**

2019-80 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES BREARDS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le maire donne lecture au conseil de la convention de fonds de concours à signer pour la participation de la commune aux travaux de voirie rue des Bréards auprès de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge. Le montant des travaux prévus est estimé à 66 661.95 € HT et la participation de la commune est de 6 666.20 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à la réalisation des travaux prévus et l'acquittement de cette participation. En conséquence, il autorise monsieur le maire à signer la convention prévue à cet effet.

2019-81 DEMANDE D'UN CIRQUE POUR SON INSTALLATION SUR LA COMMUNE EN JUIN 2020

Monsieur le maire informe le conseil qu'un cirque sollicite leur autorisation pour s'implanter sur la commune en juin 2020. **Le conseil estime à la majorité que la commune ne dispose pas d'emplacement pouvant l'accueillir et en conséquence décide de ne pas autoriser cette implantation.**

2019-82 SUPPRESSION DU CCAS DE LA COMMUNE

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été suggéré par l'ex-receveur public du centre des finances publiques de Beuzeville que soit dissous le CCAS de la commune en 2020. En effet, par la loi NOTRe, l'existence d'un CCAS n'est plus obligatoire pour les communes de moins de 1500 habitants. **Compte tenu que le conseil estime que l'activité du CCAS et la gestion de son budget ne nécessitent pas son existence, il donne son accord pour sa dissolution. En conséquence, les attributions et missions relevant actuellement du CCAS seront prises en charge par la commune en 2020.**

ETUDE DE DEVIS POUR L'INSTALLATION DE BORNES INCENDIE

Monsieur le maire mentionne de nouveau au conseil que la mise en place du règlement départemental incendie pose de nombreux problèmes pour l'acceptation des demandes d'extension, de rénovation, ou de construction d'habitations et de bâtiments sur la commune. A ce jour, il ne dispose pas de devis à présenter au conseil pour l'implantation de nouvelles bornes malgré ses demandes aux prestataires habilités. Il semblerait également que certaines canalisations existantes sur la commune ne pourraient pas suffire à l'alimentation de bornes incendie. Monsieur le maire donnera d'autres précisions au conseil après s'être renseigné auprès des prestataires habilités et du syndicat d'eau du Lieuvin Pays d'Auge.

TRAVAUX DE VOIRIE SUR CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le maire mentionne qu'ils seront à prévoir pour 2020 et que pour les réaliser il sera sans doute nécessaire de louer une pelle.

2019-83 ACHAT DE VITRINE ET ETAGERE

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été envisagé l'achat d'une vitrine pour entreposer des objets appartenant à la commune et d'étagères pour la mise à disposition de livres pour les habitants. Monsieur le maire suggère au conseil de définir dès maintenant le budget à allouer pour ces achats. Le conseil donne son accord à cette estimation immédiate.

A la majorité, le conseil décide d'allouer une somme d'environ 2 000 € pour la vitrine et la création d'une bibliothèque. Il charge Monsieur le maire de procéder aux démarches nécessaires à leur fourniture.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une habitante de la commune suggère la création d'un groupe de randonneurs. Tout habitant intéressé pour y participer est invité à se manifester auprès de la mairie pour l'en informer.

Madame Joëlle Lefevre souhaite informer les habitants que depuis le 1^{er} novembre 2019 la Complémentaire santé solidaire remplace la CMU-C et l'ACS et qu'en conséquence, les nouvelles modalités d'attribution de cette dernière pourraient intéresser certains habitants aux revenus modestes susceptibles d'en bénéficier. Pour toute précision, vous pouvez prendre contact avec la caisse primaire d'assurance maladie ou consulter ce lien : <https://www.ameli.fr/eure/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/complementaire-sante-solidaire>

Monsieur le maire informe le conseil que, compte tenu de la dotation d'équipement de territoire rural (DETR) attribuée à la commune en 2019, il ne souhaite pas solliciter une nouvelle dotation pour 2020. Le conseil approuve sa décision.

Monsieur le maire donne lecture au conseil du courrier d'un habitant qui dit ne pas avoir bénéficié contrairement à ses voisins des travaux de rénovation de la route du Fredet. Or le conseil constate que cet habitant n'emprunte pas l'entrée prévue pour accéder à sa propriété et qu'en conséquence, il n'y avait pas lieu d'envisager des travaux à l'endroit qu'il a choisi d'emprunter. Ce dernier sera informé des observations du conseil.

Madame Catherine Guehl informe le conseil que les problèmes de dysfonctionnement qu'elle avait signalés concernant les lampadaires rue du pays d'Auge et à proximité n'ont toujours pas été résolus. Monsieur le maire mentionne qu'il interviendra pour savoir pour quelles raisons ceux-ci demeurent malgré l'intervention des services habilités.

Le téléthon de Cormeilles aura lieu le 7 décembre 2019. Le rassemblement est prévu à 8h45 à Cormeilles pour un départ à 9h. L'horaire de passage sur la commune est fixé à 9h15.

La réunion d'information pour la dispense de cours informatiques organisée le 7 novembre a réuni une dizaine d'habitants. Le conseil maintient son accord pour la mise à disposition de la salle communale pour l'organisation des cours. **Une nouvelle réunion est organisée le 9 Janvier à 18h** pour les personnes qui ont maintenu leur participation lors de la première réunion afin de définir l'organisation des cours. Le conseil municipal souhaite à tous les participants que cette initiative réponde à leurs attentes.

Enedis informe les habitants que des coupures de courant auront lieu le 16 décembre entre 9h et 14h30 chemin des Hemetiers, route de Blangy, la Quesnerie, chemin de la Gapillonnière et le 17 décembre mêmes heures route de Blangy et les Catelets.

Monsieur le maire rappelle aux habitants qu'ils ont jusqu'au 7 février 2020 pour s'inscrire sur les listes électorales.

La secrétaire de mairie a signalé que le formulaire disponible sur le site de la mairie « nouvel habitant » ne fonctionnait pas. Tout habitant ayant rempli ce formulaire du 1^{er} octobre 2019 au 5 décembre 2019 est invité à de nouveau le remplir.

La communauté de communes informe le conseil qu'à compter de mars 2020, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge sera composé de 69 conseillers dont 2 pour la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Le Noël des enfants de la commune pour les enfants ayant au maximum 6 ans aura lieu à la salle des fêtes le 22 Décembre à 18h30.

La mairie sera fermée du 23/12/2019 au 6/01/2020. Pour toute **urgence**, vous pouvez contacter :

- Monsieur Jacky Lesaulnier Maire, au 02 32 42 18 64
- Monsieur Jean-François Drumare, 1^{er} adjoint, au 02 32 57 14 73
- Monsieur Dominique Lust, 2^{ème} adjoint, au 06 11 79 21 25
- Mme Sylvie Plumet, 3^{ème} adjointe, au 02 77 18 40 38.

Jacky Lesaulnier, Maire,

Les conseillers municipaux,

Les employés communaux,

Vous présentent leurs meilleurs vœux

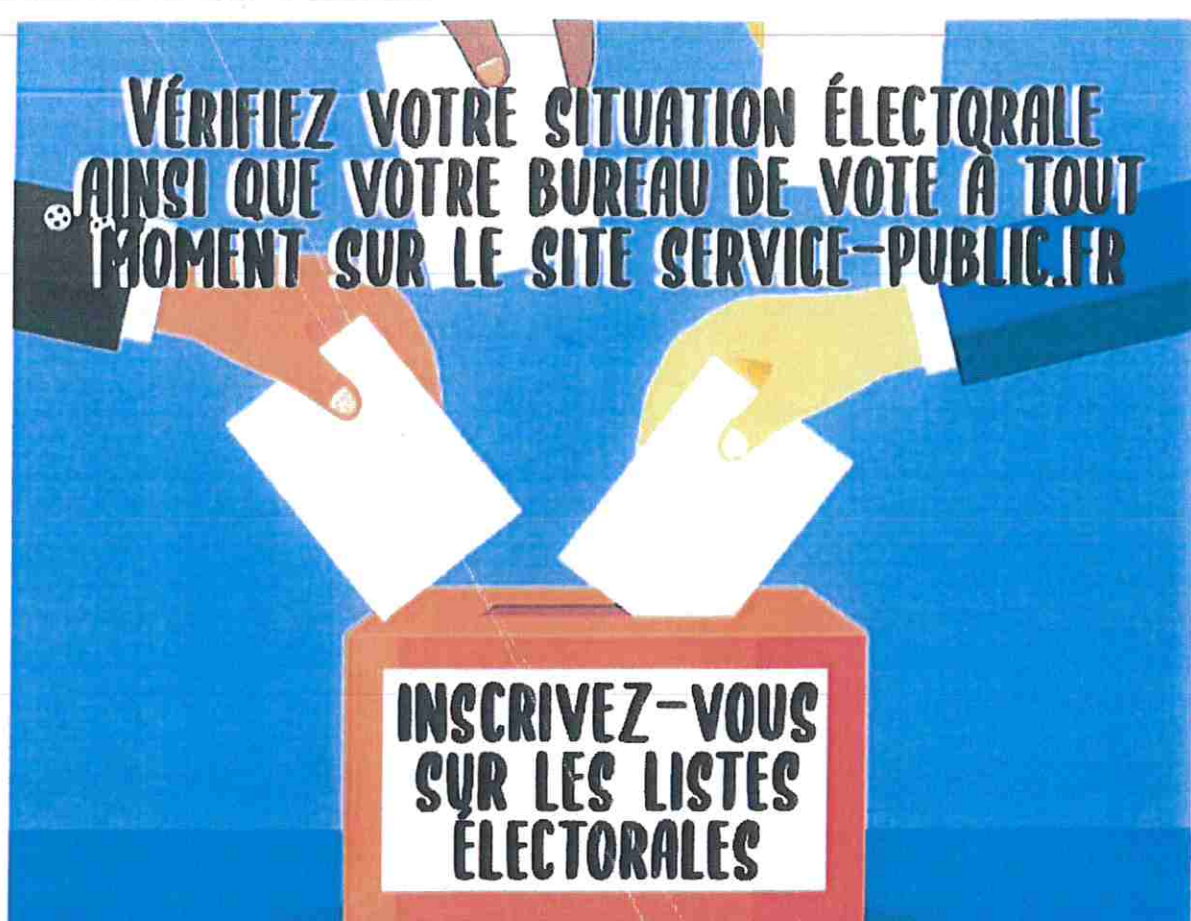




**Saint-Pierre
-de-Cormeilles**

Normandie

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 5 décembre 2019

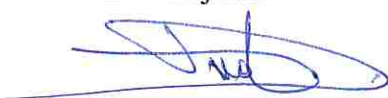
Jacky LESAULNIER,
Maire



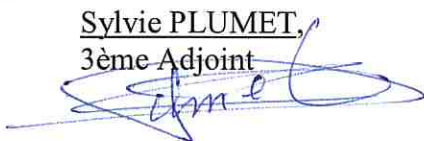
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



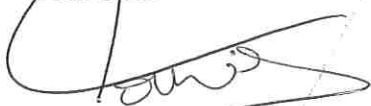
Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Jacky LOSIER,
Conseiller



Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



Christophe COLAS,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Dominique BOSCHER,
Conseiller



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe PREVOT,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère



Philippe LEGAY,
Conseiller



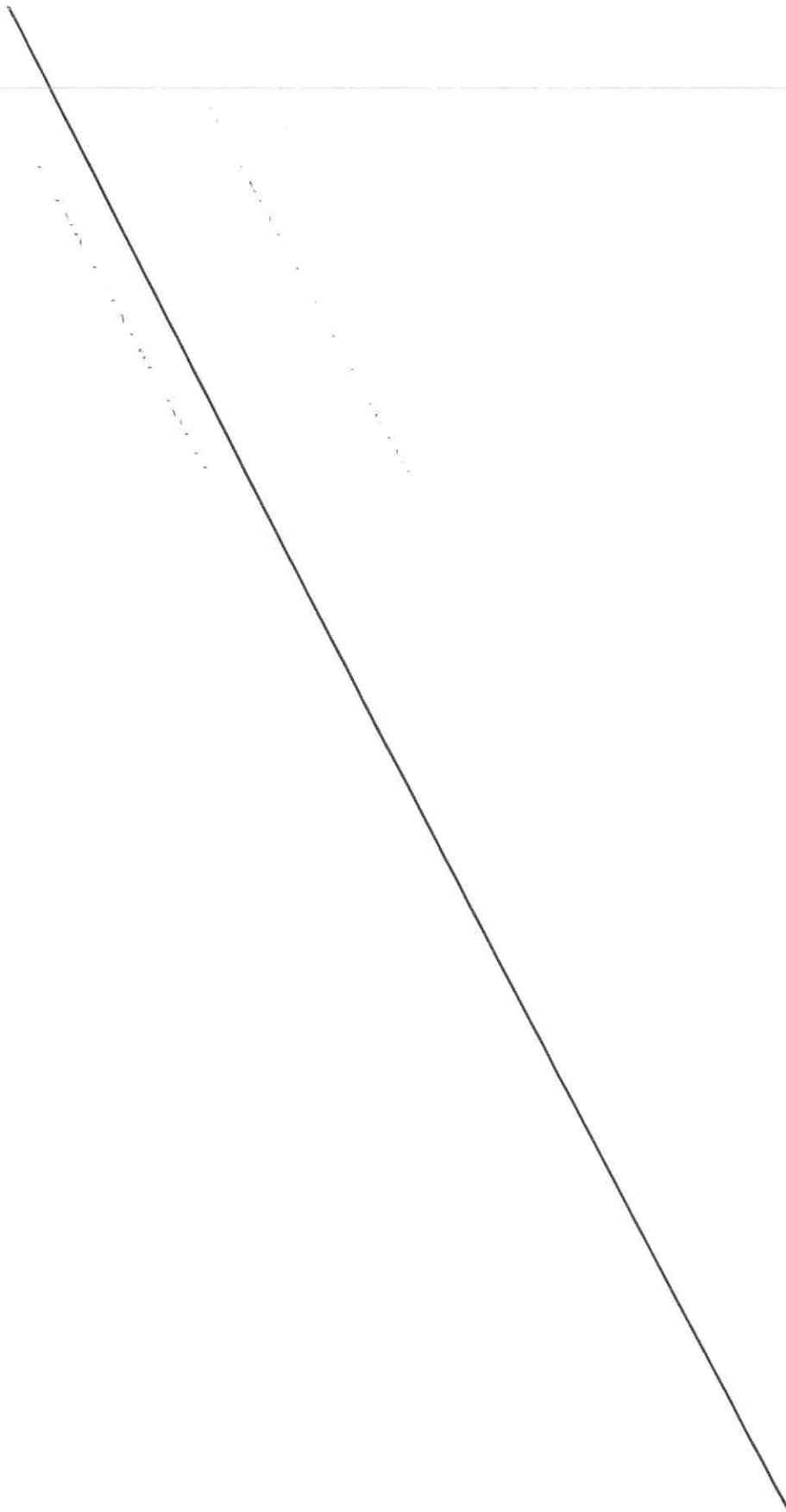


TABLE ANNUELLE
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2019

DATE	DE	A
COMPTE-RENDU DU 30 JANVIER 2019	2019-01 recto	2019-05 recto
COMPTE-RENDU DU 7 MARS 2019	2019-06 recto	2019-10 recto
COMPTE-RENDU DU 12 MARS 2019	2019-11 recto	2019-13 recto
COMPTE-RENDU DU 3 AVRIL 2019	2019-14 recto	2019-17 recto
COMPTE-RENDU DU 25 AVRIL 2019	2019-18 recto	2019-24 recto
COMPTE-RENDU DU 11 JUILLET 2019	2019-25 recto	2019-29 recto
COMPTE-RENDU DU 26 SEPTEMBRE 2019	2019-30 recto	2019-37 recto
COMPTE-RENDU DU 5 DECEMBRE 2019	2019-38 recto	2019-42 recto

